

# Insécurité et délinquance en 2020 : une première photographie

Dans le contexte exceptionnel de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, marqué par deux périodes de confinement national de la population (du 17 mars au 10 mai et du 30 octobre au 14 décembre), la plupart des indicateurs de la délinquance enregistrée par les services de police et de gendarmerie reculent fortement en 2020.

Ainsi, les baisses sont très nettes pour les vols sans violence contre les personnes (-24 %), les cambriolages de logements (-20 %), les vols violents sans armes (-19 %), les vols d'accessoires sur véhicules (-18 %), les vols dans les véhicules (-17 %), les vols de véhicules (-13 %), les destructions et dégradations volontaires (-13 %) et dans une moindre mesure les vols avec armes (-8 %). Ces indicateurs ont enregistré une chute drastique lors du premier confinement : en fin d'année 2020, ils restent sensiblement inférieurs aux niveaux observés avant le début de la crise sanitaire après s'en être rapprochés pendant l'été. Par ailleurs, le nombre d'homicides diminue aussi en 2020 (863 victimes) alors qu'il était en hausse ces deux dernières années.

En revanche, les indicateurs qui enregistraient une forte hausse en 2019 augmentent de nouveau en 2020, dans le contexte de la crise sanitaire, mais de manière plus modérée : les violences sexuelles (+3 % après +12 % en 2019), les escroqueries (+1 % après +11 % en 2019) et les coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus (+1 % après +8 % en 2019). La très légère hausse des coups et blessures volontaires résulte essentiellement de la forte augmentation des violences intrafamiliales enregistrées (+9 %) : hors violences intrafamiliales, les coups et blessures volontaires diminuent nettement en 2020 (-7 %).

Dans ce contexte, les tendances nationales de chaque indicateur - à l'exception des coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus - se retrouvent sur la quasi-totalité des régions et des départements, avec néanmoins une ampleur qui peut être variable selon les territoires, y compris en Outre-mer.

## 1. Nombre de faits constatés en 2020 et taux d'évolution annuelle

	Nombre de faits constatés (cumul annuel)			Variation (A/A-1) (en %)		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Homicides (y compris coups et blessures volontaires suivis de mort)	863	880	845	-2	+4	+2
Coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus)	260 500	258 400	238 600	+1	+8	+8
- Violences intrafamiliales	131 200	119 800	104 700	+9	+14	+10
- Autres coups et blessures volontaires	129 300	138 600	133 900	-7	+4	+6
Violences sexuelles	54 800	53 200	47 400	+3	+12	+19
- Viols	24 800	22 300	18 800	+11	+19	+18
- Autres agressions sexuelles (y compris harcèlement sexuel)	30 100	30 900	28 700	-3	+8	+20
Vols avec armes (armes à feu, armes blanches ou par destination)	6 900	7 500	7 500	-8	-1	-10
Vols violents sans arme	63 700	78 700	80 500	-19	-2	-7
Vols sans violence contre des personnes	543 700	715 700	695 400	-24	+3	-1
Cambriolages de logements	185 600	231 900	231 800	-20	0	-6
Vols de véhicules (automobiles ou deux roues motorisés)	119 700	137 700	140 300	-13	-2	-8
Vols dans les véhicules	218 500	262 800	260 600	-17	+1	-1
Vols d'accessoires sur véhicules	73 200	88 900	93 700	-18	-5	-6
Destructions et dégradations volontaires	523 500	602 600	607 300	-13	-1	-2
Escroqueries	362 700	359 900	323 100	+1	+11	+1

Champ : France métropolitaine

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Cette analyse constitue une première photographie de la délinquance en France en 2020 (figure 1) intégrant des éléments d'analyse territoriale. Elle s'appuie sur les faits de délinquance enregistrés par la police et la gendarmerie nationales, complétés par des statistiques issues de l'enquête de victimation « *Cadre de vie et sécurité* » pour la mesure des taux de dépôt de plainte notamment (encadré 1). Les chiffres de l'année 2020 y sont consolidés avec la prise en compte des requalifications des infractions enregistrées au cours de l'année, celles-ci pouvant intervenir tout au long de la procédure pénale. Par ailleurs, cette publication présente un nouvel éclairage relatif à l'évolution de la délinquance enregistrée pendant la crise sanitaire en 2020 (encadré 2), ainsi qu'un premier bilan de la délinquance en Outre-mer pour 2020 (encadré 3).

Un bilan complet sera publié au cours du deuxième trimestre 2021. Il intégrera des éléments d'analyse sur les caractéristiques des victimes déclarées et des auteurs

présumés ainsi que des compléments par département, en particulier sur les violences « intrafamiliales ». Enfin, il apportera des éclairages sur les événements survenus en 2020 ayant eu une incidence sur la délinquance et le dépôt de plainte, dont la crise sanitaire.

### Homicides enregistrés par les services de police et de gendarmerie : baisse en 2020

En 2020, le nombre de victimes d'homicides est en baisse (-17 victimes par rapport à 2019) et s'élève à 863 victimes, dont 7 en lien avec des attentats terroristes.

Considéré sur la période 2018-2020 pour une plus grande robustesse dans les comparaisons territoriales, le taux d'homicides par habitant (nombre de faits pour 1 000 habitants) est relativement plus faible dans les zones rurales (i.e. : en dehors des **unités urbaines**, voir *définitions*) et les petites villes que dans les grandes agglomérations (figure 2). Par ailleurs, dans l'agglomération

parisienne il est inférieur à celui des très grandes agglomérations de province, à un niveau similaire à celui constaté dans les villes moyennes recensant entre 20 000 et 50 000 habitants. La répartition par taille des unités urbaines est toutefois plus homogène que pour d'autres types de délinquance : entre les zones rurales et les grandes unités urbaines (hors Paris), le nombre d'homicides par habitant est multiplié par 2,3.

Au niveau régional, le taux d'homicides par habitant est plus élevé dans les régions Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur<sup>1</sup>. Il atteint respectivement 0,03 et 0,02 pour 1 000 habitants en cumul sur les trois dernières années, contre 0,01 en moyenne en France métropolitaine (figure 3). Au contraire, en Bretagne et Pays-de-la-Loire les forces de sécurité enregistrent moins d'homicides relativement à la taille de leur population.

1. Parmi les victimes d'homicides, 7 l'ont été dans le cadre d'attentats terroristes ayant eu lieu en France métropolitaine en 2020 : 3 dans la ville de Nice (Alpes-Maritimes), 2 à Romans-sur-Isère (Drôme), 1 à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines) et 1 à Villejuif (Val-de-Marne).

## Encadré 1 - Les taux de dépôt de plainte

Taux de dépôt de plainte estimés à partir de l'enquête *Cadre de vie et sécurité*

Taux de dépôt de plainte : proportion de victimes déclarées ayant déposé plainte (en %)	2009-2013	2014-2018	Evolution (en points)
Cambriolages "réalisés"	78	72	-6
Tentatives de cambriolages	32	31	-1
Actes de vandalisme contre le logement	10	11	1
Vols de voiture	92	91	-1
Tentatives de vols de voiture	38	37	-1
Vols à la roulotte (dans la voiture)	48	44	-4
Vols d'accessoires de véhicules (sur la voiture)	17	16	-1
Actes de vandalisme contre la voiture	20	18	-2
Vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur	55	55	0
Vols et tentatives de vol de vélos	17	20	3
Escroqueries bancaires <sup>1</sup>	-	25	-
Vols et tentatives de vols avec violence ou menaces	33	40	7
Vols et tentatives de vols sans violence ou menaces	33	32	-1
Violences physiques hors ménage (hors situation de vol)	26	25	-1
Violences sexuelles hors ménage*	8	15	7
Violences physiques ou sexuelles au sein du ménage	11	11	0

1. Le module sur les escroqueries bancaires a été introduit dans l'enquête *Cadre de vie et sécurité* en 2011.

\* L'effectif de victimes concernées dans l'échantillon est faible. La statistique associée n'est donc pas robuste et est seulement fournie à titre indicatif.

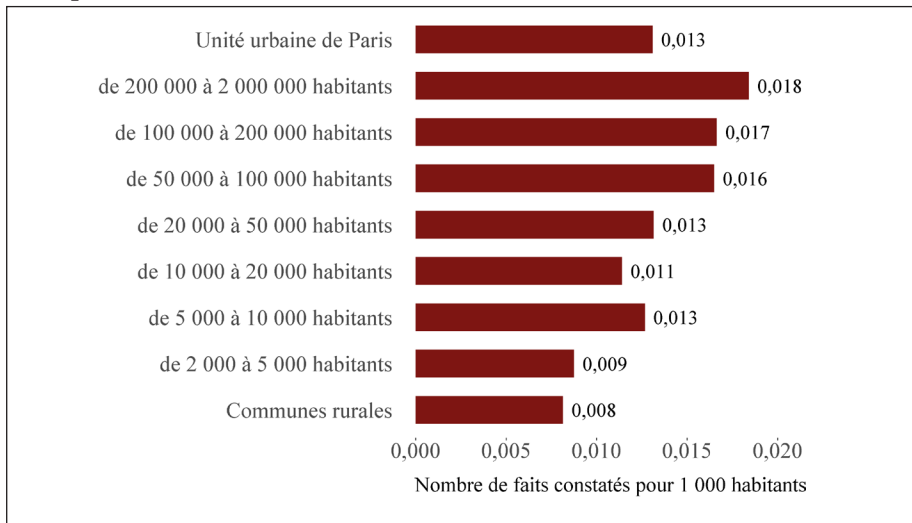
**Champ** : France métropolitaine, ménages ordinaires pour les atteintes visant les logements ou les voitures, et personnes sinon de 14 ans ou plus sinon (sauf pour les violences sexuelles et les violences au sein du ménage : 18-75 ans), incident le plus récent dans l'année.

**Sources** : Enquêtes *Cadre de vie et sécurité* 2010 à 2019, Insee-ONDRP-SSMSI ; traitements SSMSI.

Les enquêtes annuelles de victimation *Cadre de vie et sécurité* (CVS) fournissent un éclairage complémentaire indispensable à l'analyse des données administratives issues des procédures enregistrées par la police et la gendarmerie. Elles fournissent des résultats sur les faits de délinquance subis par la population, y compris les victimes qui n'ont pas été comptabilisées par les forces de sécurité parce qu'elles n'ont pas déposé plainte,

et elles permettent également de mesurer les taux de dépôt de plainte. Ces taux correspondent à la proportion de victimes ayant déclaré avoir déposé plainte dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie. Pour certaines atteintes, les données collectées annuellement ne sont pas suffisantes pour évaluer de façon fiable les taux de dépôt de plainte. Pour pallier cette difficulté, cinq années de collecte ont été cumulées sur les périodes 2009 à 2013 et 2014 à 2018 pour obtenir un échantillon de taille suffisante. Les chiffres présentés dans ce tableau sont les taux de dépôt de plainte estimés en moyenne sur ces périodes et leurs évolutions. Hormis les taux de dépôt de plainte pour violences sexuelles hors ménage dont les effectifs de victimes sont légèrement sous le seuil de diffusion, les autres données permettent de mesurer de manière robuste les comportements de dépôt de plainte des victimes.

## 2. Nombre moyen d'homicides enregistrés pour 1 000 habitants entre 2018 et 2020, par taille d'unité urbaine



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population 2017.

## 3. Les homicides enregistrés dans les régions en 2020

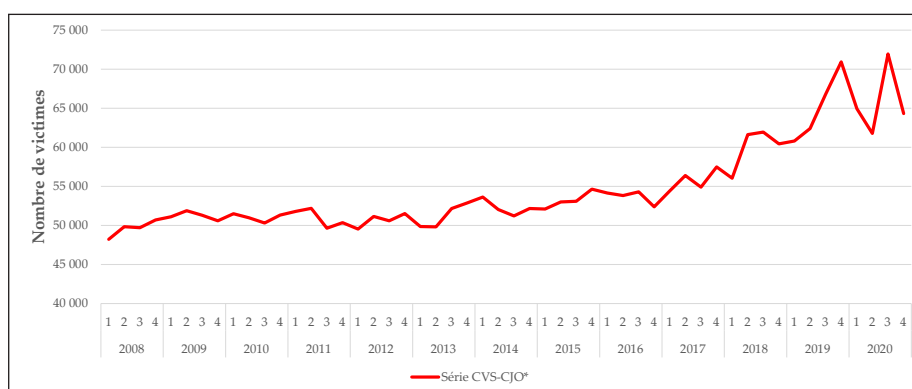
Région	Taux pour 1 000 habitants	
	en 2020	sur la période 2018-2020
Corse	0,033	0,034
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,023	0,024
Occitanie	0,015	0,016
Hauts-de-France	0,014	0,014
Nouvelle-Aquitaine	0,014	0,012
Auvergne-Rhône-Alpes	0,014	0,013
France métropolitaine	0,013	0,013
Normandie	0,013	0,011
Île-de-France	0,012	0,013
Centre-Val de Loire	0,012	0,011
Grand-Est	0,011	0,012
Bourgogne-Franche-Comté	0,010	0,011
Pays-de-la-Loire	0,008	0,009
Bretagne	0,008	0,008

Champ : France métropolitaine.

Note : par ordre décroissant de taux pour 1 000 habitants en 2020.

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

## 4. Coups et blessures volontaires enregistrés (sur personnes de 15 ans ou plus) : cumul trimestriel



\*données corrigées des effets de variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO), voir définitions.

Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

## En 2020, très légère hausse des coups et blessures volontaires enregistrés, en lien avec celle plus importante des violences intrafamiliales

Dans le contexte de la crise sanitaire, le nombre de victimes de coups et blessures volontaires (CBV) sur personnes de quinze ans ou plus enregistrées par les services de sécurité augmente très légèrement en 2020 (+1 %). Cette hausse fait suite à de fortes augmentations (+8 %) observées en 2019 et 2018.

Le nombre de victimes de CBV a reculé au cours des premier et deuxième trimestres de l'année 2020 incluant le premier confinement de la population, mais dans des proportions bien moindres que d'autres indicateurs de la délinquance (vols contre les personnes, cambriolages de logements). Partant d'un niveau bas atteint à la fin du premier semestre, l'indicateur a ensuite enregistré un rebond important au troisième trimestre, retrouvant son niveau d'avant la crise sanitaire, puis une baisse, là aussi d'ampleur moindre que d'autres indicateurs, au dernier trimestre de l'année 2020 incluant le deuxième confinement de la population (figure 4). En fin d'année 2020, le nombre de victimes de CBV est nettement inférieur au niveau observé avant le début de la crise sanitaire.

Parmi les coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus, le nombre de violences intrafamiliales continue de s'accroître fortement en 2020 (+9 %) dans le contexte de la crise sanitaire après des hausses très marquées les deux années précédentes (+14 % en 2019, +10 % en 2018). En revanche, les autres coups et blessures diminuent nettement en 2020 (-7 %) alors que leur nombre avait augmenté en 2019 (+4 %) et en 2018 (+6 %) mais plus modérément que les violences intrafamiliales. En 2020, la part des violences intrafamiliales parmi les CBV a donc poursuivi sa hausse (avec un pic lors du premier confinement) et représente ainsi un peu plus de la moitié des victimes de CBV (contre 44 % en 2018). Cette part s'est particulièrement accrue depuis l'été 2019 : cette hausse s'expliquerait notamment par un effet positif du Grenelle des violences conjugales, lequel a pu inciter les victimes à davantage déposer plainte et favoriser un meilleur accueil par les services de sécurité.

Selon les enquêtes de victimation, malgré la gravité que représentent les coups et blessures volontaires, la majorité des victimes de ces actes ne déclarent pas les faits

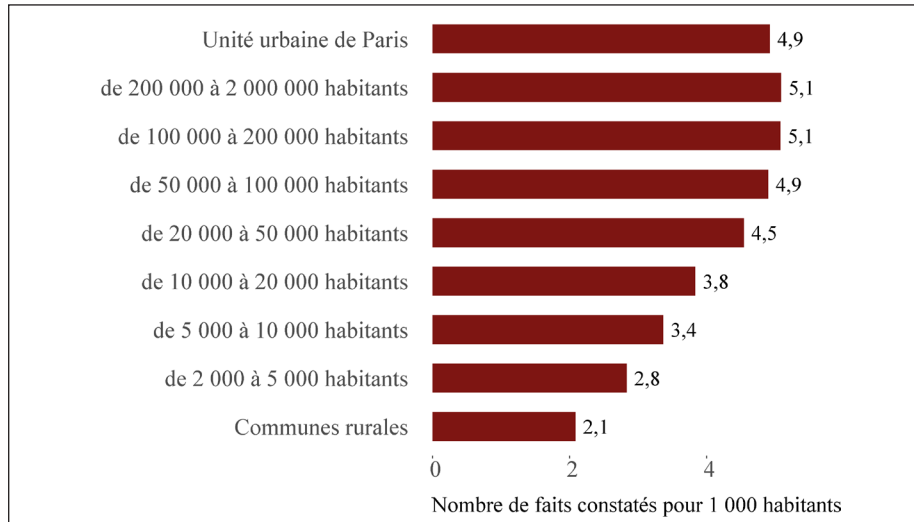
à la police ou à la gendarmerie. Ainsi, selon l'enquête *Cadre de vie et sécurité* (CVS), moins d'un quart des victimes de violences physiques exercées par un auteur qui n'appartient pas ou plus à leur ménage ont formellement déposé plainte dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie en 2018. D'après l'enquête CVS, le

nombre de victimes de violences physiques hors ménage était légèrement à la hausse sur la période 2016-2018 en concordance avec les violences physiques enregistrées par les forces de sécurité.

L'analyse de la répartition des victimes de coups et blessures volontaires sur le

territoire présentée ci-dessous ne distingue pas les victimes de faits ayant eu lieu dans le cadre intrafamilial des autres victimes de coups et blessures volontaires. Étant donnée la divergence au niveau national des évolutions entre 2019 et 2020 de ces deux catégories de violences (hausse importante, de +9 % des violences enregistrées dans le cadre intrafamilial et diminution de 7 % en dehors de ce cadre), cette analyse territoriale sera complétée dans le bilan statistique détaillé sur l'insécurité et la délinquance en 2020 (à paraître au deuxième trimestre 2021), notamment pour rendre compte des potentiels effets d'activité des services de sécurité qui varient selon les départements.

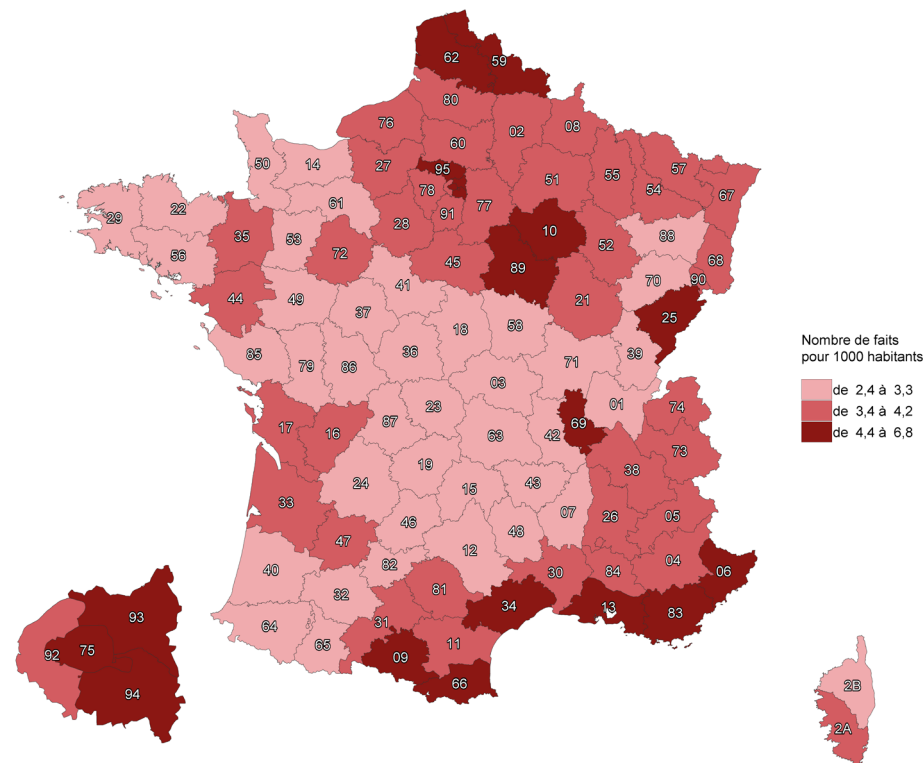
## 5. Nombre de coups et blessures volontaires contre des personnes de 15 ans ou plus enregistrés pour 1 000 habitants en 2020, par taille d'unité urbaine



**Champ :** France métropolitaine.

**Sources :** SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population 2017.

## 6. Nombre de coups et blessures volontaires contre des personnes de 15 ans ou plus enregistrés pour 1 000 habitants par département en 2020



**Champ :** France métropolitaine.

**Note :** en France métropolitaine, 4 coups et blessures volontaires contre des personnes de 15 ans ou plus pour 1 000 habitants ont été enregistrés au cours de l'année 2020.

**Sources :** SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population 2017.

### Davantage de victimes de coups et blessures volontaires enregistrées sur le pourtour méditerranéen et dans le Nord-Est de la France

Dans les zones rurales et les petites et moyennes agglomérations, le nombre de victimes de coups et blessures volontaires enregistrées par habitant augmente avec la taille des villes : plus la ville est peuplée, plus le nombre de faits enregistrés par habitant est élevé (figure 5). Plus précisément, à 2,1 faits constatés pour 1 000 habitants en 2020 dans les zones rurales, ce taux s'élève jusqu'à 4,5 % dans les unités urbaines ayant entre 20 000 et 50 000 habitants. En outre, passé le seuil de 50 000 habitants, le taux de coups et blessures volontaires s'établit autour de 5 faits constatés pour 1 000 personnes, et ce quelle que soit la taille de l'agglomération. La répartition des faits enregistrés selon la taille des unités urbaines est toutefois plus homogène que pour d'autres types de délinquance : entre les zones rurales et les grandes unités urbaines (hors Paris), le nombre de victimes de coups et blessures volontaires par habitant est multiplié par 2,4.

Les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Île-de-France et Hauts-de-France sont les trois régions métropolitaines présentant les plus forts taux de coups et blessures volontaires par habitant. En 2020, avec près de 5 victimes enregistrées pour 1 000 habitants, ils s'établissent au-dessus de la moyenne métropolitaine (4 victimes de coups et blessures volontaires enregistrées pour 1 000 habitants). Il existe toutefois des écarts non négligeables entre les différents départements de chacune des trois régions. Par exemple, ce taux est supérieur de 2,8 points en Seine-Saint-Denis par rapport à celui de la Seine-et-Marne, de 1,8 point entre celui des Bouches-du-Rhône et celui des Hautes-Alpes ou encore de 1,6 point entre celui du Nord et celui de l'Oise.

Plus globalement au niveau départemental, le pourtour méditerranéen allant des Alpes-Maritimes jusqu'à l'Ariège se distingue par un plus fort taux de coups et blessures volontaires enregistrés en 2020. De même, l'extrémité nord de la France - les départements du Pas-de-Calais et du Nord -, tout comme Paris et sa petite couronne, le Rhône, le Doubs, l'Aube et l'Yonne ont enregistré des taux de coups et blessures volontaires supérieurs à 4,4 victimes pour 1 000 habitants en 2020 (figure 6). A l'inverse, du Grand Ouest jusqu'au centre méridional de la France, les services de sécurité ont enregistré moins de 3,4 victimes pour 1 000 habitants en 2020.

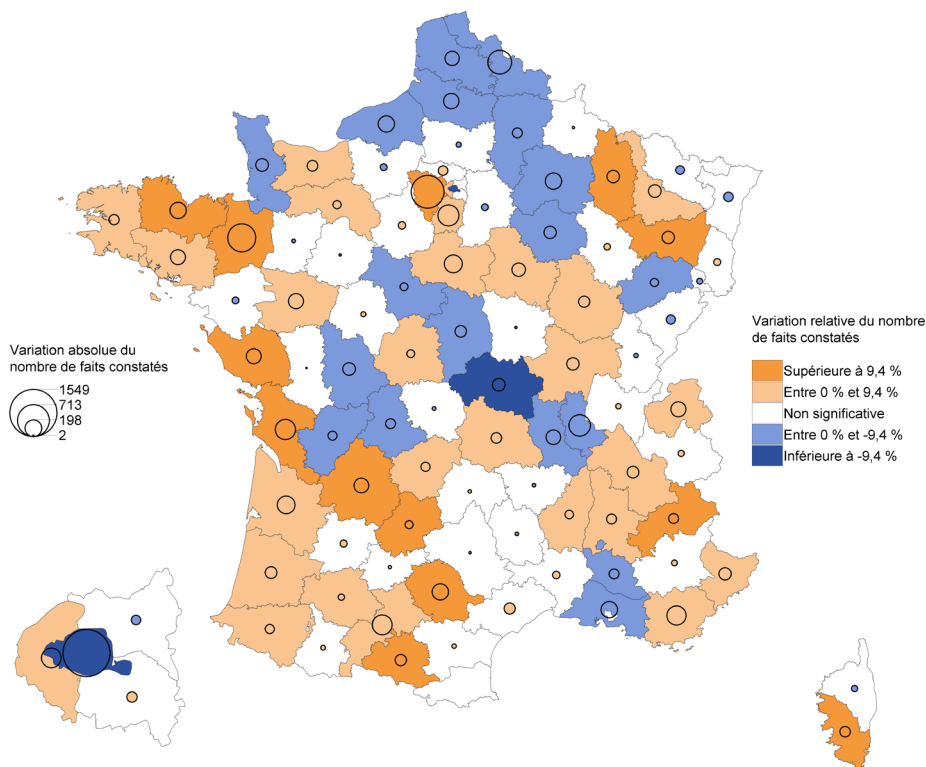
### Hausse du nombre de victimes de coups et blessures volontaires dans les régions qui enregistrent le moins de faits de violences par habitant

Entre 2019 et 2020, les coups et blessures volontaires sur les personnes de 15 ans ou plus enregistrés par les forces de sécurité ont nettement augmenté dans certaines régions dont le nombre de victimes enregistrées par habitant est inférieur à la moyenne nationale, notamment en Bretagne (+9,9 %), en Corse (+4,3 %) ou en Nouvelle-Aquitaine (+3,4 %). Plusieurs départements de ces régions présentent des évolutions à la hausse particulièrement marquées (figure 7), comme la Dordogne (+13,2 %) ou la Corse-du-Sud (+13,9 %). En outre, l'Île-et-Vilaine et les Yvelines sont les deux départements qui contribuent le plus fortement à la hausse globale des coups et blessures enregistrés en France métropolitaine (+1 %) : pour 0,2 et 0,3 point respectivement.

A l'inverse, d'autres régions qui affichent des taux de coups et blessures volontaires plus élevés que la moyenne métropolitaine connaissent une baisse des enregistrements de victimes en 2020 par rapport à 2019 : -2,7 % dans les Hauts-de-France, -3,4 % pour Paris et sa petite couronne (-0,3 % sur l'ensemble de la région Île-de-France). Le repli du nombre de coups et blessures volontaires enregistrés à Paris en 2020 limite à lui seul la hausse nationale à hauteur de -0,6 point. Enfin, des départements en dehors de ces régions présentent également une nette baisse du nombre de victimes de coups et blessures en 2020, à l'exemple de l'Allier (-9,8 %).

Ce contraste dans les évolutions départementales du nombre de victimes de coups et blessures volontaires peut révéler des écarts d'évolution des faits commis mais pourrait aussi s'expliquer par des effets d'une hausse du taux de plainte pour des

## 7. Évolution du nombre de coups et blessures volontaires contre des personnes de 15 ans ou plus enregistrés par département, entre 2019 et 2020



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : en 2020, les coups et blessures volontaires ont baissé dans la Somme par rapport à 2019. Dans le Haut-Rhin, leur nombre a augmenté mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit considérée comme statistiquement significative (voir l'encadré « Sources et Méthodes » pour davantage d'informations).

Sources : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population 2017.

violences intrafamiliales dans certains départements, dans un contexte à la fois d'incitation à déposer plainte et d'amélioration des conditions d'accueil par les services de sécurité. Ces hypothèses seront expertisées pour le bilan statistique annuel détaillé (à paraître au deuxième trimestre 2021).

### Les violences sexuelles enregistrées et en particulier les viols augmentent en 2020

Dans le contexte de la crise sanitaire, le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées par les services de sécurité augmente en 2020 (+3 %). Cette augmentation fait suite à de très fortes hausses observées en 2019 (+12 %) et 2018 (+19 %).

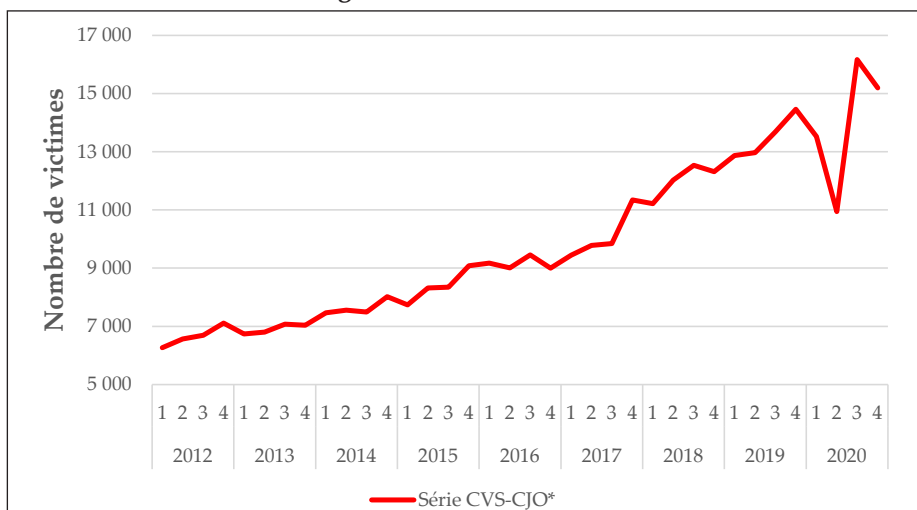
Le nombre de victimes de violences sexuelles a diminué au cours des premier et deuxième trimestres de l'année 2020 incluant le premier confinement de la population, mais dans des proportions moindres que d'autres indicateurs de la délinquance (vols contre les personnes, cambriolages de logements). Partant d'un niveau bas atteint à la fin du premier semestre, l'indicateur a ensuite enregistré un rebond important au

troisième trimestre puis une baisse, là aussi d'ampleur bien moindre que d'autres indicateurs, au dernier trimestre de l'année 2020 incluant le deuxième confinement de la population (figure 8). En fin d'année 2020, le nombre de victimes de violences sexuelles est proche du niveau observé avant le début de la crise sanitaire.

Alors que la forte hausse observée ces dernières années pour les viols se poursuit en 2020 (+11 %), les autres agressions sexuelles enregistrent une baisse (-3 %) après des hausses en 2019 et 2018. Ainsi, parmi les violences sexuelles enregistrées, les viols ou tentatives de viols représentent 45 % des faits constatés en 2020, en augmentation par rapport aux années précédentes (42 % en 2019, 40 % en 2018).

L'augmentation sensible des violences sexuelles enregistrées ces dernières années s'explique notamment par une évolution du comportement de dépôt de plainte des victimes, dans le climat de l'affaire Weinstein et des différents mouvements sur les réseaux sociaux pour la libération de la parole des victimes. En outre, l'augmentation des violences sexuelles enregistrées s'inscrit dans un contexte d'amélioration des conditions d'accueil des victimes par les services.

## 8. Violences sexuelles enregistrées : cumul trimestriel

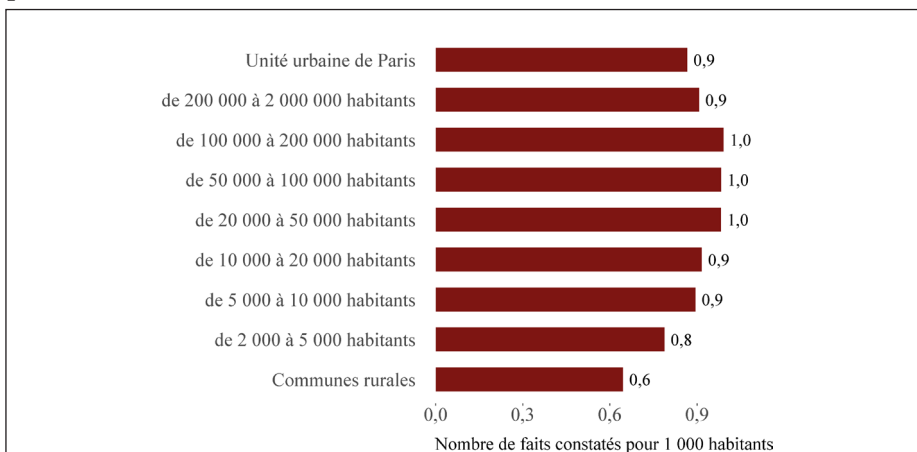


\*données corrigées des effets de variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CV5-CJO), voir définitions.

Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

## 9. Nombre de violences sexuelles enregistrées pour 1 000 habitants en 2020, par taille d'unité urbaine



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population 2017.

## 10. Les violences sexuelles enregistrées dans les régions en 2020

Région	Taux (pour 1 000 habitants)		Évolution (en %) entre 2019 et 2020
	en 2020	sur la période 2018-2020	
Normandie	1,0	0,9	8,1
Hauts-de-France	1,0	0,9	-1,4
Île-de-France	0,9	0,9	-5,8
Paris et petite couronne	0,9	1,0	-6,8
Centre-Val de Loire	0,9	0,8	4,1
Pays-de-la-Loire	0,9	0,9	5,8
Bretagne	0,9	0,7	16,1
Nouvelle-Aquitaine	0,9	0,8	10,2
France métropolitaine	0,8	0,8	3,0
Bourgogne-Franche-Comté	0,8	0,8	4,9
Grand-Est	0,8	0,7	7,0
Occitanie	0,8	0,7	6,3
Auvergne-Rhône-Alpes	0,8	0,7	2,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,7	0,7	2,4
Corse	0,7	0,6	22,6

Champ : France métropolitaine

Note : par ordre décroissant de taux pour 1 000 habitants en 2020.

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population 2017.

Le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées sous-estime encore largement le phénomène. En effet, en moyenne, chaque année entre 2011 et 2018, 176 000 personnes âgées de 18 à 75 ans de France métropolitaine ont été victimes de violences sexuelles de la part d'une (ou plusieurs) personne(s) « hors ménage » selon l'enquête CVS. Les victimes de violences sexuelles hors ménage sont ainsi peu nombreuses à déposer formellement plainte dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie. Ainsi, selon l'enquête CVS, sur la période 2011-2018, seules 12 % de ces victimes ont fait cette démarche. Les enquêtes de victimation permettent de mieux évaluer les victimes de violences sexuelles, qu'elles aient ou non porté plainte, même si certaines personnes interrogées peuvent hésiter, malgré le caractère anonyme de l'enquête, à décrire ce type de violences, ce qui entraîne une sous-estimation du nombre réel de victimes.

### Une répartition homogène des victimes de violences sexuelles sur le territoire

Le nombre d'agressions et harcèlements sexuels, ainsi que le nombre de viols enregistrés par habitant dépend peu de la taille des agglomérations. Le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées par les services de sécurité n'est en effet que légèrement moins élevé dans les zones rurales et les petites villes que sur le reste du territoire (figure 9). Plus précisément, en 2020, 0,6 violence sexuelle pour 1 000 habitants a été enregistré dans les communes rurales, contre 0,8 ‰ dans les agglomérations de 2 000 à 5 000 habitants et autour de 1,0 ‰ et de 0,9 ‰ dans les moyennes et grandes unités urbaines.

En outre, le taux de violences sexuelles enregistrées par habitant est relativement homogène par région en 2020 (figure 10). Il est légèrement inférieur en Corse et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur à celui des autres régions (0,7 ‰) et légèrement supérieur en Normandie et dans les Hauts-de-France (1,0 ‰). En évolution par rapport à 2019, le nombre de violences sexuelles enregistrées est orienté à la hausse en 2020, notamment de façon plus marquée en Bretagne et en Corse, cette dernière présentant par ailleurs le taux d'enregistrement des violences sexuelles le plus faible de France métropolitaine. *A contrario*, l'Île-de-France et les Hauts-de-France, où des violences sexuelles sont plus souvent enregistrées, sont les deux régions qui enregistrent une baisse des violences sexuelles en 2020 par rapport à 2019.

## Encadré 2 - La délinquance enregistrée pendant la crise sanitaire en 2020

**Avertissement :** L'ensemble des résultats présentés dans cet encadré correspondent à des faits enregistrés par la police et la gendarmerie nationales au cours des périodes considérées. Ils ne reflètent pas nécessairement les faits commis durant ces périodes : les plaintes enregistrées peuvent correspondre à des faits antérieurs aux confinements, et inversement, certains faits commis pendant les confinements ont pu être signalés par les victimes aux forces de sécurité après ces périodes. Il est nécessaire, pour mieux percevoir l'évolution de la délinquance commise pendant le confinement, d'analyser les délais d'enregistrement et les évolutions en date de commission des faits. Une telle analyse a été menée sur le premier confinement dans l'*Interstats Méthode N°17*, et sera réalisée sur le deuxième confinement dans le bilan annuel 2020 complet qui paraîtra au deuxième trimestre 2021.

	Évolution (en %) entre les périodes		
	1 <sup>er</sup> confinement	2 <sup>ème</sup> confinement	Ensemble des deux confinements
	17 mars 2020 au 10 mai 2020 / 17 mars 2019 au 10 mai 2019	30 octobre 2020 au 14 décembre 2020 / 30 octobre 2019 au 14 décembre 2019	17 mars au 10 mai 2020 et 30 octobre au 14 décembre 2020 / 17 mars au 10 mai 2019 et 30 octobre au 14 décembre 2019
Coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus)	-34	-9	-19
<i>dont violences intrafamiliales</i>	5	-11	-4
Violences sexuelles	-56	5	-26
Vols avec violence	-71	-30	-51
Vols sans violence contre des personnes	-78	-35	-58
Cambriolages de logements	-71	-43	-57
Vols liés aux véhicules	-64	-30	-48
Escroqueries et abus de confiance	-60	15	-22

Champ : France entière.

Source : SSMIS, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Pendant les deux périodes de confinement sanitaire liées à l'épidémie de Covid-19, du 17 mars au 10 mai 2020 puis du 30 octobre au 14 décembre 2020, la plupart des indicateurs des crimes et délits ont enregistré une très forte chute par rapport aux mêmes périodes de l'année 2019. La baisse globale sur ces deux épisodes de confinement de la population est particulièrement drastique pour les vols sans violence contre les personnes (-58 %) et les cambriolages de logements (-57 %). Néanmoins, la baisse est moins prononcée pour les violences sexuelles (-26 %) ainsi que pour les escroqueries et abus de confiance (-22 %). La baisse est également de moindre ampleur pour les coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus (-19 %) et parmi les victimes de coups et blessures volontaires, le nombre de victimes enregistrées dans le cadre intrafamilial enregistre une baisse encore plus légère (-4 %).

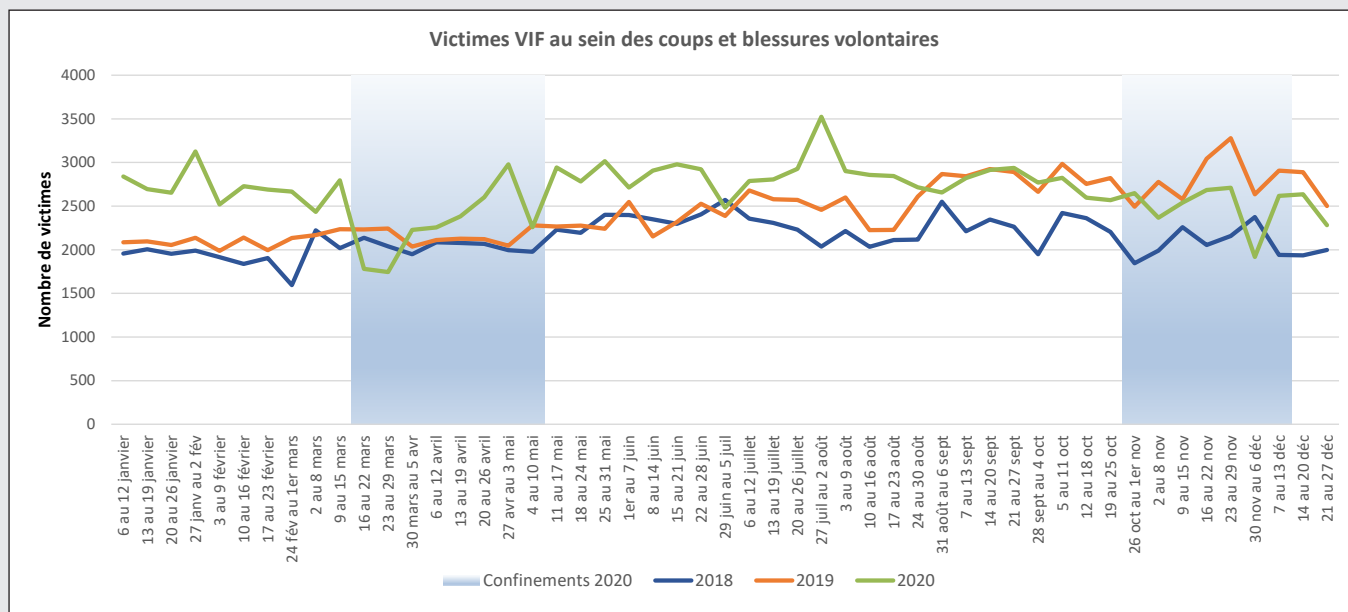
Alors que plusieurs indicateurs (vols liés aux véhicules, cambriolages de logements, vols avec violence, vols sans violence contre des personnes) ont enregistré des baisses drastiques de l'ordre de 70 % pendant le premier confinement sanitaire par rapport à la même période de 2019, les baisses sont également très marquées pour ces indicateurs mais d'ampleur moindre lors du deuxième confinement : par exemple, les vols sans violence contre des personnes ont chuté de 78 % lors du premier confinement et diminué de 35 % lors du deuxième. D'après les profils d'évolutions hebdomadaires, ces indicateurs ont enregistré une chute brutale mi-mars, pendant les deux premières semaines du premier confinement sanitaire, puis une lente remontée qui s'est accélérée à la sortie de ce confinement, les rapprochant pendant l'été de leurs niveaux avant crise sanitaire. Ces indicateurs ont ensuite enregistré une baisse à partir de l'automne qui s'est accélérée mi-octobre et plus encore lors du début du deuxième confinement avant une lente remontée à partir de mi-novembre : les niveaux de fin d'année restaient néanmoins nettement inférieurs à ceux d'avant crise sanitaire.

En revanche, si les nombres de victimes de violences sexuelles et d'escroqueries et abus de confiance ont aussi très fortement reculé (respectivement -56 % et -60 %) lors du premier confinement sanitaire par rapport à la même période de 2019, ces indicateurs ont enregistré une hausse lors du deuxième confinement (respectivement +5 % et +15 %). Les profils d'évolutions hebdomadaires indiquent que la remontée suivant la chute de mi-mars a progressivement porté ces indicateurs dès mai/juin à des niveaux supérieurs à ceux de 2019, dans le prolongement de leur tendance à la hausse d'avant la crise sanitaire.

Enfin, la baisse des coups et blessures volontaires sur personnes de quinze ans ou plus est également de moindre ampleur lors du deuxième confinement sanitaire (-9 %) que lors du premier confinement (-34 %). Parmi les coups et blessures volontaires, le nombre de victimes dans le cadre intrafamilial présente une singularité : alors que les autres indicateurs de la délinquance ont chuté lors du premier confinement, il était en hausse (+5 %) malgré un recul en tout début de confinement, avec, dès fin mars, des niveaux de nouveau supérieurs à ceux de 2019. En revanche, cet indicateur a enregistré une baisse à partir de l'automne 2020 et les niveaux de fin d'année étaient inférieurs à ceux de la fin 2019.

Dans la suite de cet encadré, l'analyse des profils d'évolutions hebdomadaires se limite aux indicateurs suivants : les violences intrafamiliales au sein des coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus), les violences sexuelles, les cambriolages de logements, les vols sans violence contre des personnes, les escroqueries et abus de confiance. L'analyse complète sera réalisée dans le bilan annuel 2020 détaillé qui paraîtra au deuxième trimestre 2021.

## Violences intrafamiliales au sein des coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus)

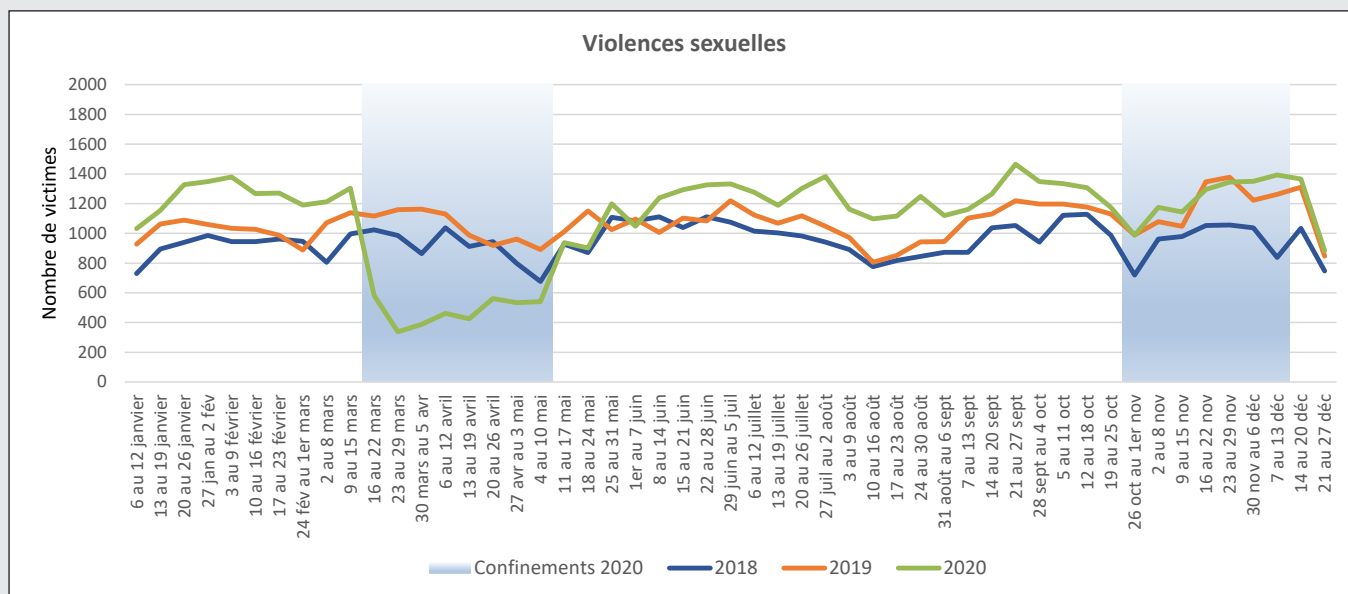


Champ : France entière.

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

En début d'année 2020, le nombre de victimes de coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus enregistrées dans le cadre intrafamilial (VIF) était nettement plus élevé que les niveaux observés sur la même période des années précédentes. Mais le nombre de victimes enregistrées a fortement diminué au début du premier confinement, passant de 2 800 victimes à 1 700 victimes entre la semaine du 9 au 15 mars 2020 et la semaine du 23 au 29 mars 2020, soit une baisse de 38 % portant l'indicateur à un niveau inférieur à celui de 2019. Dès la semaine suivante, il s'est nettement redressé et a dépassé le niveau des années précédentes. Le nombre de victimes a ensuite poursuivi une tendance à la hausse jusqu'à fin mai et il est resté à un niveau supérieur à celui des années précédentes jusqu'à fin août. L'indicateur a baissé de début octobre à début novembre où se sont successivement mises en œuvre des mesures localisées de couvre-feu puis le début du deuxième confinement national : -16 % entre la semaine du 5 au 11 octobre et la semaine du 2 au 8 novembre. Le nombre de victimes est ensuite légèrement remonté en novembre mais contrairement au premier confinement, il s'est maintenu à un niveau moindre que celui de 2019 tout le long du deuxième épisode de confinement sanitaire. Il est ensuite resté inférieur, jusqu'à la fin de l'année, à son niveau de 2019 particulièrement élevé, lequel pouvait s'expliquer notamment par un effet positif du Grenelle des violences conjugales (septembre à novembre 2019).

## Violences sexuelles



Champ : France entière.

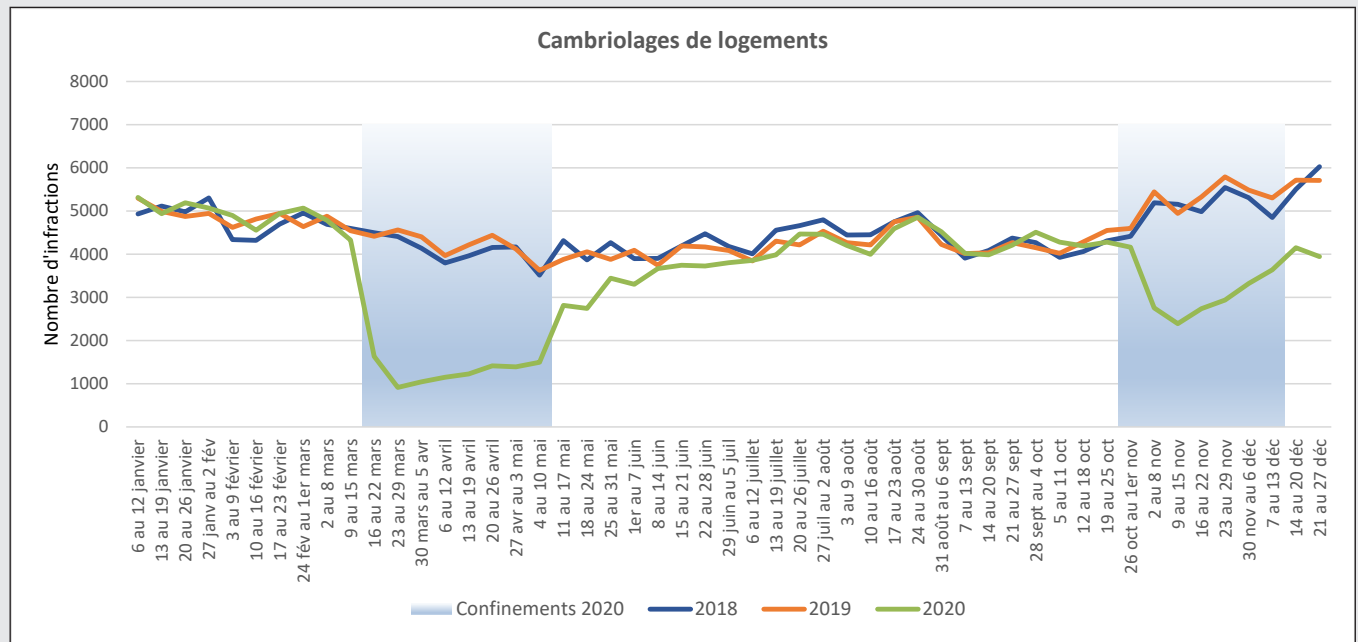
Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Alors que le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées par la police et la gendarmerie se situait en début d'année 2020 à un niveau plus élevé que les années précédentes, au début du premier confinement le nombre de victimes a drastiquement diminué. Il est passé de 1 300 victimes à 300 victimes entre la semaine du 9 au 15 mars 2020 et la semaine du 23 au 29 mars 2020, soit



une chute de 74 % et un nombre de victimes plus de trois fois moindre que sur la même semaine de 2019. L'indicateur est ensuite remonté progressivement pendant le confinement et l'accélération de la hausse à la sortie de ce premier confinement l'a porté en mai à des niveaux proches des années précédentes. Le nombre de victimes est resté supérieur au niveau de 2019 jusqu'à fin octobre et ce, malgré une baisse enregistrée à partir de fin septembre. L'indicateur est remonté légèrement en novembre et se situait sur la fin de l'année à des niveaux proches de ceux de 2019.

## Cambriolages de logements

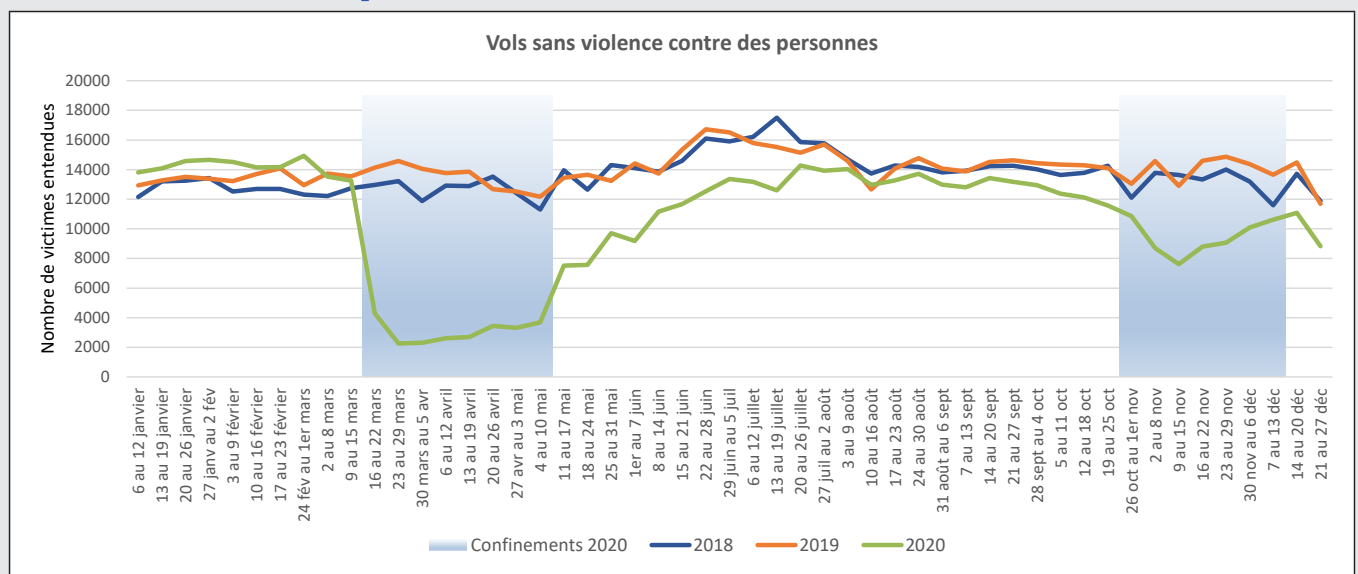


**Champ :** France entière.

**Source :** SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Partant du même niveau que les années précédentes, les cambriolages de logements enregistrés par la police et la gendarmerie ont très fortement diminué durant le premier confinement, avec une chute drastique de 79 % entre la semaine du 9 au 15 mars 2020 et la semaine du 23 au 29 mars 2020, passant de 4 300 à 900 cambriolages. Durant toute la durée du premier confinement, cet indicateur est resté bien en-dessous des niveaux enregistrés aux mêmes périodes en 2018 et 2019. Ainsi, malgré une lente remontée observée à partir de début avril qui s'est nettement accélérée à la sortie du confinement, le nombre de cambriolages s'est maintenu à un niveau inférieur à ceux enregistrés les années précédentes jusqu'à fin juin. Si, de juillet à octobre, cet indicateur est resté proche des niveaux de 2018 et 2019, il a enregistré un très fort recul sur les premières semaines du deuxième confinement sanitaire : -43 % entre la semaine du 26 octobre au 1er novembre et la semaine du 9 au 15 novembre. Malgré une remontée progressive à partir de mi-novembre, cet indicateur se situait sur la fin de l'année à des niveaux très nettement inférieurs à ceux des années précédentes.

## Vols sans violence contre des personnes

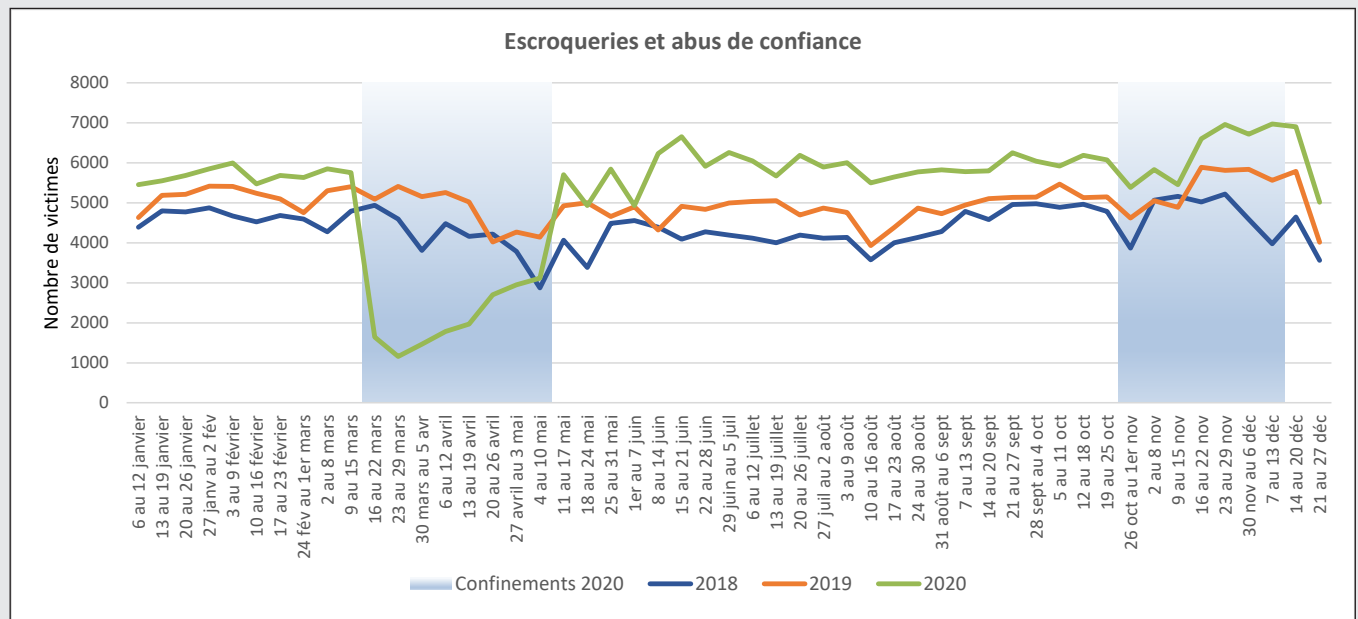


**Champ :** France entière.

**Source :** SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Un peu supérieur aux niveaux de 2018 et 2019 en début d'année, le nombre de vols sans violence contre des personnes a drastiquement diminué au début du premier confinement, passant de 13 200 à 2 300 victimes entre la semaine du 9 au 15 mars 2020 et la semaine du 23 au 29 mars 2020, soit une chute de 83 %. Une particularité de cet indicateur est qu'il s'est ensuite maintenu tout le long de l'année 2020 à un niveau inférieur à ceux des années précédentes. En effet, malgré une progressive remontée à partir de fin mars qui s'est accélérée à la sortie du confinement, le nombre de vols sans violence contre les personnes est resté inférieur au niveau de 2019 pendant l'été alors que la plupart des autres indicateurs de la délinquance ont rattrapé voire dépassé leurs niveaux de 2019 sur cette période. L'indicateur a enregistré une baisse à partir de mi-septembre qui s'est nettement amplifiée lors des premières semaines du deuxième confinement national : -30 % entre la semaine du 26 octobre au 1er novembre et la semaine du 9 au 15 novembre. Malgré une remontée progressive à partir de mi-novembre, cet indicateur se situait sur la fin de l'année à des niveaux nettement inférieurs à ceux des années précédentes.

## Escroqueries et abus de confiance



**Champ :** France entière.

**Source :** SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Si, en début d'année 2020, le nombre de victimes d'escroqueries et d'abus de confiance enregistrés par la police et la gendarmerie se situait au-dessus des niveaux enregistrés en 2018 et en 2019, cet indicateur a très fortement reculé au début du premier confinement. Il est passé de 5 800 à 1 200 victimes entre la semaine du 9 au 15 mars 2020 et la semaine du 23 au 29 mars 2020 soit une chute drastique de 80 %. Mais une remontée assez nette s'est ensuite initiée et l'accélération de cette hausse à la sortie du confinement a été telle que l'indicateur a rapidement retrouvé des niveaux plus élevés que les années précédentes. Ainsi, malgré une légère baisse à l'automne, le nombre de victimes d'escroqueries et d'abus de confiance est ensuite resté en 2020 à un niveau sensiblement supérieur à ceux des années précédentes, y compris pendant le deuxième confinement sanitaire. L'indicateur se situait ainsi dans le prolongement de la tendance haussière observée ces dernières années, stoppée quelques mois le temps du premier confinement.

## Méthodes de traitement des données

### Contexte

Exceptionnellement, dans le contexte de la crise sanitaire ayant donné lieu notamment aux mesures de confinement de la population entre le 17 mars et le 10 mai 2020 puis entre le 30 octobre et le 14 décembre 2020, le SSMSI a publié chaque semaine de ces périodes de confinement un suivi d'indicateurs relatifs aux crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie nationales (Tableaux de bord hebdomadaires, <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Conjoncture>). Ces indicateurs, établis pour la France entière, ont été calculés en cohérence avec ceux diffusés, pour la France métropolitaine, mensuellement dans la publication Interstats Conjoncture et annuellement dans les publications de bilan statistique (première photographie et bilan complet) de la délinquance. Les indicateurs proposés sont issus de l'exploitation de données journalières. Ils sont donc nécessairement plus fragiles que ceux traditionnellement diffusés sur ces mêmes thématiques.

Cet encadré fournit des informations hebdomadaires sur la période du 6 janvier 2020 au 27 décembre 2020, comparativement aux mêmes semaines de 2018 et 2019, pour huit indicateurs de la délinquance enregistrée par les services de sécurité : coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus (CBV), violences intrafamiliales parmi les CBV, violences sexuelles, vols avec violence

(avec ou sans arme), vols sans violence contre les personnes, cambriolages de logements, vols liés aux véhicules, escroqueries et abus de confiance.

Les données publiées dans les tableaux de bord hebdomadaires (du 2 mars au 24 mai, du 28 septembre au 20 décembre) ainsi que dans l'Interstats Analyse n°28 ont été actualisées dans le présent encadré pour intégrer les éventuelles modifications qui ont pu intervenir depuis dans les procédures, notamment les requalifications d'infractions.

### Quelques dates sur les mesures relatives à la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 en 2020

#### 17 mars – 10 mai : Premier confinement national

11 mai : Phase 1 de sortie du premier confinement

2 juin : Phase 2 de sortie du premier confinement

17 octobre : Couvre-feu (21h-6h) instauré en Île-De-France et dans 8 métropoles

24 octobre : Extension du couvre-feu à 54 départements

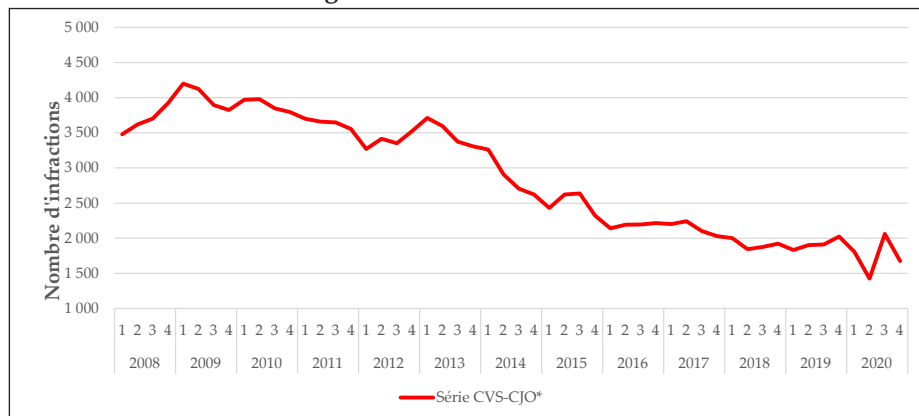
#### 30 octobre – 14 décembre : Deuxième confinement national\*

28 novembre : Assouplissement des règles du deuxième confinement

15 décembre : Sortie du deuxième confinement, couvre-feu de nouveau instauré (20h-6h)

\*À noter que le deuxième confinement national est marqué par une moindre baisse de l'activité économique que lors du premier confinement. En outre, les crèches, écoles, collèges et lycées sont restés ouverts alors que ces établissements étaient fermés lors du premier confinement.

## 11. Vols avec armes enregistrés: cumul trimestriel



\*données corrigées des effets de variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO), voir définitions.

Champ : France métropolitaine.

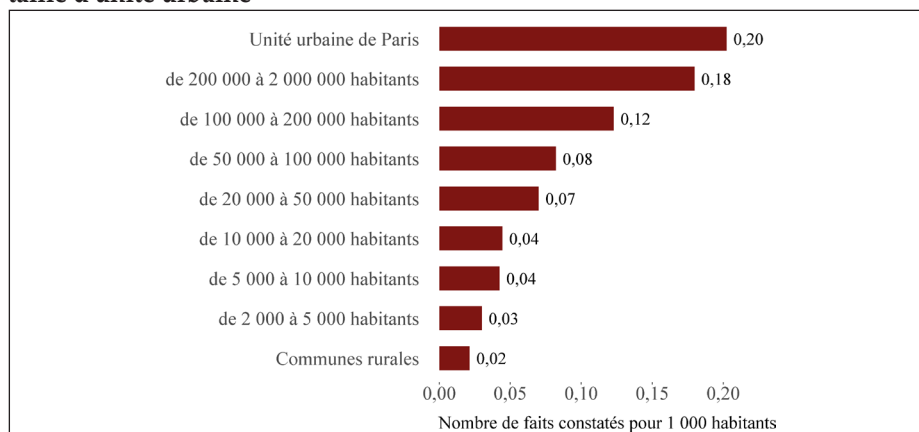
Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

### Nette baisse des vols avec armes en 2020...

Dans le contexte de la crise sanitaire, les vols avec armes enregistrés par les services de sécurité diminuent nettement en 2020 (-8 %) après une très légère baisse (-1 %) en 2019.

Le nombre de vols avec armes a fortement diminué au cours des premier et deuxième trimestres de l'année 2020 incluant le premier confinement de la population (figure 11). Partant d'un niveau historiquement bas atteint à la fin du premier semestre, l'indicateur a ensuite enregistré un rebond important au troisième trimestre puis une forte baisse au dernier trimestre de l'année 2020 incluant le deuxième confinement de la population. En fin d'année 2020, le nombre de vols avec armes est nettement inférieur au niveau observé avant le début de la crise sanitaire.

## 12. Nombre de vols avec armes enregistrés pour 1 000 habitants en 2020, par taille d'unité urbaine



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population 2017.

### ...excepté en Nouvelle-Aquitaine, en Bretagne et en Occitanie

Les vols avec armes enregistrés sont fortement concentrés dans les grandes agglomérations : leur nombre rapporté à la population augmente de manière très significative avec la taille des agglomérations. En 2020, le taux pour 1 000 habitants dans l'agglomération parisienne, soit 0,20 vol pour 1 000 habitants, est 9,5 fois supérieur à celui des communes rurales et 2,9 fois supérieur à celui des agglomérations ayant entre 20 000 et 50 000 habitants (figure 12).

En 2020, deux régions enregistrent un nombre de vols avec armes par habitant

## 13. Les vols avec armes enregistrés dans les régions en 2020

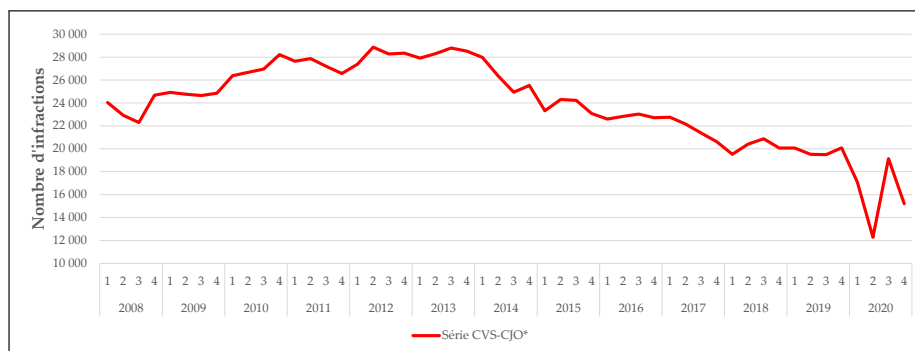
Région	Taux (pour 1 000 habitants)		Évolution (en %) entre 2019 et 2020
	en 2020	sur la période 2018-2020	
Île-de-France	0,19	0,20	-9,5
Paris et petite couronne	0,24	0,26	-12,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,18	0,20	-11,2
France métropolitaine	0,11	0,11	-7,9
Occitanie	0,10	0,10	9,3
Auvergne-Rhône-Alpes	0,10	0,11	-4,6
Hauts-de-France	0,09	0,11	-22,2
Pays-de-la-Loire	0,08	0,09	-15,2
Nouvelle-Aquitaine	0,07	0,06	24,8
Centre-Val de Loire	0,06	0,06	-6,5
Bourgogne-Franche-Comté	0,06	0,07	-25,5
Normandie	0,06	0,06	-9,4
Bretagne	0,06	0,05	12,8
Grand-Est	0,05	0,06	-10,9
Corse	0,03	0,05	-60,0

Champ : France métropolitaine

Note : par ordre décroissant de taux pour 1 000 habitants en 2020.

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population 2017.

## 14. Vols violents sans arme enregistrés : cumul trimestriel

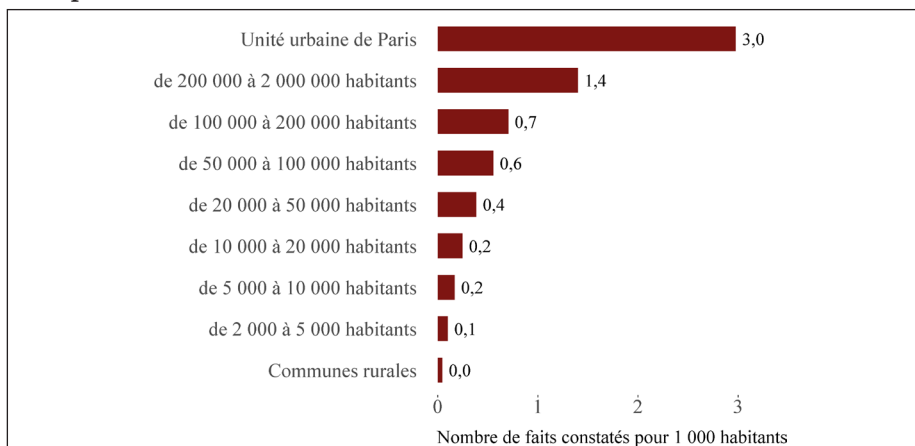


\*données corrigées des effets de variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO), voir définitions.

Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

## 15. Nombre de vols violents sans arme enregistrés pour 1 000 habitants en 2020, par taille d'unité urbaine



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population 2017.

supérieur à la moyenne nationale (0,11 ‰) : l'Île-de-France (0,19 ‰) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (0,18 ‰) (figure 13). Ce type de crime étant particulièrement concentré dans les grandes agglomérations, le nombre de vols avec armes enregistrés dans un département est très lié à la présence d'une ville de grande taille. À l'inverse, la région Corse présente un taux enregistré relativement faible en 2020 (0,03 ‰), par rapport aux autres régions, mais également par rapport à 2019 (-60 %). Enfin, comme le reflet des résultats nationaux, le nombre enregistré de vols avec armes diminue en 2020 dans la quasi-totalité des régions métropolitaines, à l'exception de la Nouvelle-Aquitaine, de l'Occitanie et de la Bretagne.

## Vols violents sans armes : forte baisse en 2020

Dans le contexte de la crise sanitaire, les vols violents sans armes enregistrés par les services de sécurité diminuent fortement en 2020 (-19 %) après une légère baisse (-2 %) en 2019.

Le nombre de vols violents sans armes a chuté drastiquement au cours des premier et deuxième trimestres de l'année 2020 incluant le premier confinement de la population (figure 14). Partant d'un niveau historiquement bas atteint à la fin du premier semestre, l'indicateur a ensuite enregistré un rebond important au troisième trimestre puis une forte baisse au dernier trimestre de l'année 2020 incluant le deuxième confinement de la population. En fin d'année 2020, le nombre de vols violents sans armes est nettement inférieur au niveau observé avant le début de la crise sanitaire.

Depuis 2014, les vols avec violences ne connaissent pas de tendance nette selon l'enquête CVS contrairement aux enregistrements de ces infractions par les forces de sécurité qui sont orientées à la baisse. Si le nombre de victimes de vols ou de tentatives de vols avec violences ou menaces avait légèrement diminué entre 2017 et 2018, la tendance est plutôt irrégulière sur plus longue période. En moyenne entre 2011 et 2018, un peu moins de deux victimes d'un vol violent sur trois (63 %) ont porté plainte dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie.

## En 2020, le tiers des vols violents sans arme enregistrés ont lieu à Paris ou en Seine-Saint-Denis

Le nombre de vols violents sans arme enregistrés pour 1 000 habitants augmente de

manière très marquée avec la taille des unités urbaines (figure 15). En 2020, le taux dans l'agglomération parisienne, à 3,0 vols pour 1 000 habitants, est 62,6 fois plus élevé que dans les communes rurales, 7,7 fois plus élevé que dans les unités urbaines ayant entre 20 000 et 50 000 habitants et 2,1 fois plus élevé que dans les grandes agglomérations de province de plus de 200 000 habitants.

Les vols violents sans arme se concentrent donc particulièrement dans les très grandes agglomérations. En particulier, 51 % des faits enregistrés par les services de sécurité en 2020 ont été commis en Île-de-France. Les départements de Paris et de la Seine-Saint-Denis présentent des taux de vols violents très élevés par rapport au reste du territoire, respectivement de 6,1 et 3,3 points supérieurs à la moyenne nationale (figure 16). Viennent ensuite les autres départements possédant notamment des grandes agglomérations ou y appartenant : les Bouches-du-Rhône, les autres départements de l'Île-de-France, le Rhône, la Gironde, l'Hérault, le Nord, les Alpes-Maritimes, la Loire-Atlantique, la Haute-Garonne, les Pyrénées-Orientales, la Seine-Maritime et l'Isère.

### Baisse du nombre de vols violents sans arme enregistrés sur une majorité des départements en 2020

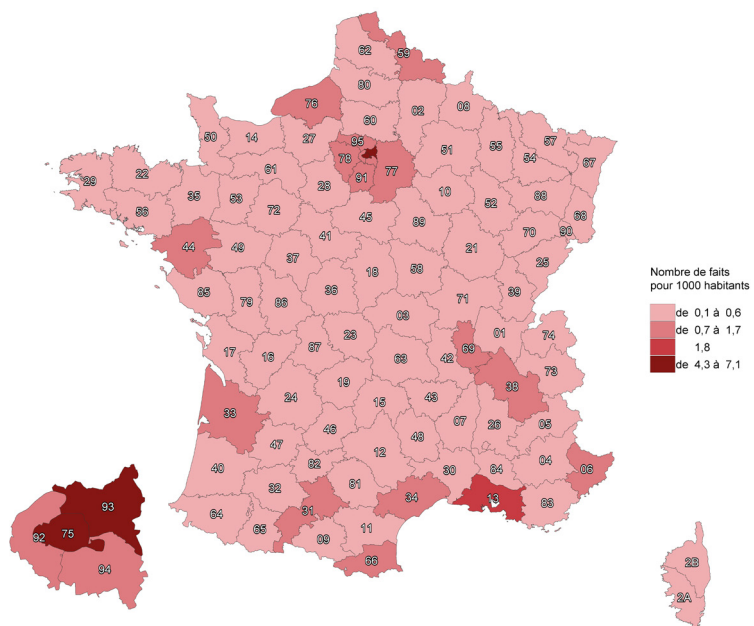
En 2020, le nombre de vols violents sans arme s'est contracté, par rapport à 2019, sur une grande partie du territoire dans le contexte des confinements sanitaires mis en place dans le courant de l'année (figure 17). Dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence, de la Corse-du-Sud et des Landes, le nombre de vols violents a été divisé par deux en 2020. Globalement, Paris est le département qui contribue le plus à la baisse observée au niveau national (-19 %), pour -4,8 points. Toutefois, la Côte-d'Or est le seul département qui enregistre une nette hausse du nombre de vols violents sans arme au cours de l'année 2020.

### Les vols sans violence contre les personnes diminuent très fortement en 2020

Dans le contexte de la crise sanitaire, les vols sans violence contre les personnes enregistrés par les services de sécurité diminuent très fortement en 2020 (-24 %) après une hausse (+3 %) en 2019.

Le nombre de vols sans violence contre les personnes a chuté très drastiquement au cours des premier et deuxième trimestres de l'année 2020 incluant le premier

## 16. Nombre de vols violents sans arme enregistrés pour 1 000 habitants par département en 2020

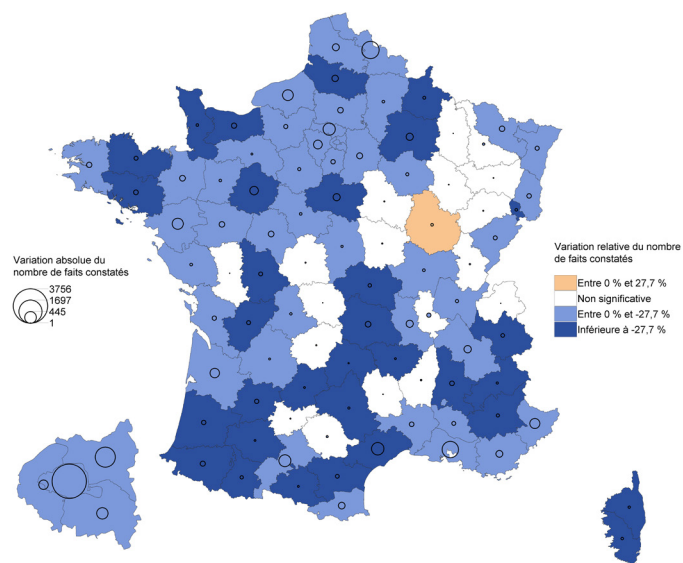


**Champ :** France métropolitaine.

**Note :** en France métropolitaine, 1,0 vol violent sans arme pour 1 000 habitants a été enregistré au cours de l'année 2020.

**Sources :** SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population 2017.

## 17. Evolution du nombre de vols violents sans arme enregistrés par département, entre 2019 et 2020



**Champ :** France métropolitaine.

**Note de lecture :** En 2020, les vols violents sans arme ont augmenté dans la Côte-d'Or par rapport à 2019. Dans les Deux-Sèvres, leur nombre a diminué mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit considérée comme statistiquement significative (voir « Sources et Méthodes » pour davantage d'informations).

**Sources :** SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population 2017.

confinement de la population (figure 18). Il s'agit de l'indicateur ayant le plus reculé pendant ce premier confinement. Partant d'un niveau historiquement bas atteint à la fin du premier semestre, l'indicateur a ensuite enregistré un rebond important au troisième trimestre puis une forte baisse au dernier trimestre de l'année 2020 incluant le deuxième confinement de la population.

En fin d'année 2020, le nombre de vols sans violence contre les personnes est nettement inférieur au niveau observé avant le début de la crise sanitaire.

Les tendances issues des données administratives ne sont pas toujours similaires à celles de l'enquête CVS, notamment en raison des différences de champ. Ainsi, si

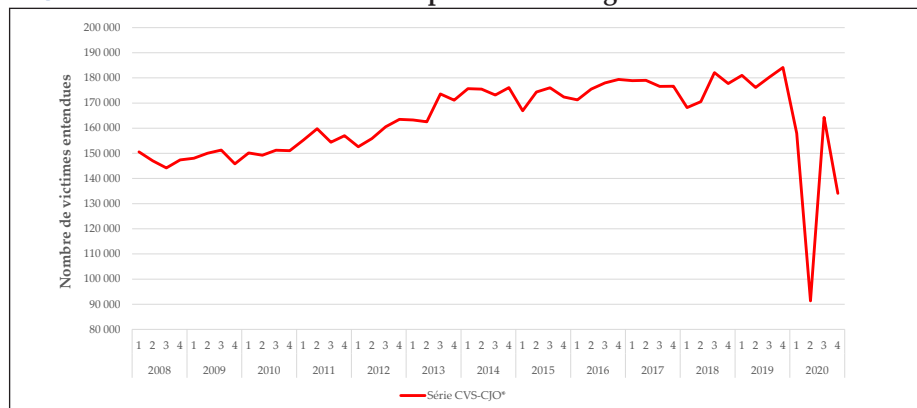
on enregistre entre 2010 et 2017 une hausse des vols sans violence dans les données enregistrées par la police et la gendarmerie, la tendance est plutôt à la baisse, du moins jusqu'en 2016, dans l'enquête CVS. De la même façon, l'enquête enregistre une hausse du nombre de victimes en 2017, alors qu'il est quasiment stable dans les données enregistrées par les services. Les deux sources montraient cependant toutes deux une baisse des vols sans violence en 2018. Un peu moins de trois victimes de vol sans violence sur sept (41 %) ont déposé plainte dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie sur la période 2016-2018 selon l'enquête CVS. L'argent liquide figure en priorité parmi les objets les plus fréquemment cités par les victimes de ces vols (34 %), puis le téléphone portable (28 %), les papiers d'identité, la carte grise ou autre document administratif (24 %), les chèques ou carte bancaire (24 %), ou encore un sac, bagage, portefeuille ou porte-monnaie (22 %).

### En 2020, les vols sans violence contre les personnes enregistrés sont plus fréquents dans les départements à grandes agglomérations

Comme pour les autres vols personnels, le nombre de vols sans violence par habitant est très lié à la taille des agglomérations, avec des taux spécifiquement élevés dans les grandes agglomérations. Alors que 2,5 vols pour 1 000 habitants ont été enregistrés en moyenne en 2020 dans les zones rurales, ce chiffre monte jusqu'à 11,3 dans les grandes agglomérations de province et 18,2 dans l'agglomération parisienne (figure 19).

Malgré le confinement et la baisse généralisée des vols sans violence contre des personnes sur l'ensemble des régions en 2020, l'Île-de-France continue de se détacher du reste du territoire métropolitain avec 16,6 faits enregistrés pour 1 000 habitants (contre 22,3 ‰ en 2019) et plus particulièrement Paris et la petite couronne avec 24,6 vols sans violence pour 1 000 habitants en 2020 (contre 33,7 ‰ en 2019). Environ un vol sans violence sur cinq a lieu à Paris en 2020. Au-delà de l'agglomération parisienne, les départements disposant de grandes métropoles présentent des taux de vols sans violence plus élevés que les autres, notamment le Rhône (Lyon), l'Hérault (Montpellier), les Alpes-Maritimes (Nice), la Haute-Garonne (Toulouse), les Bouches-du-Rhône (Marseille), la Gironde (Bordeaux) ou encore la Loire-Atlantique (Nantes) (figure 20).

## 18. Vols sans violence contre des personnes enregistrés : cumul trimestriel

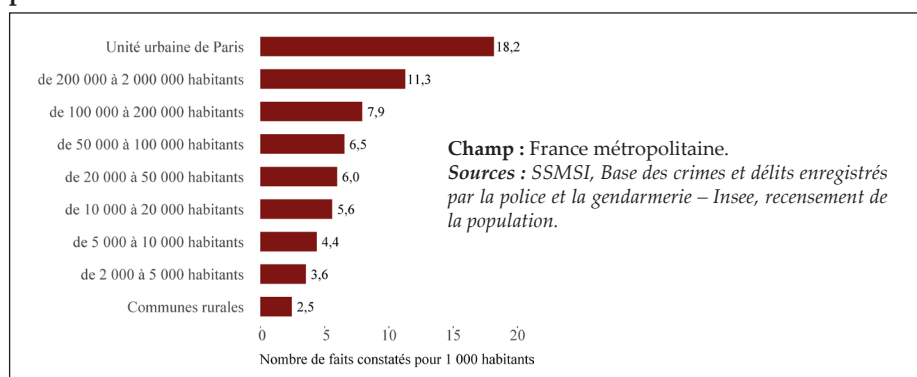


\*données corrigées des effets de variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO), voir définitions.

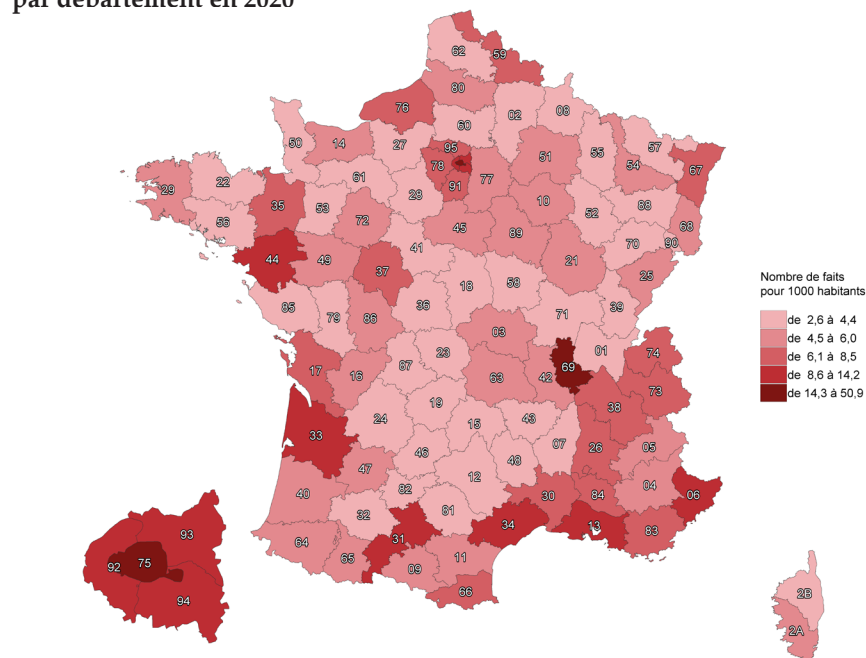
Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

## 19. Nombre de vols sans violence enregistrés pour 1 000 habitants en 2020, par taille d'unité urbaine



## 20. Nombre de vols sans violence contre des personnes pour 1 000 habitants par département en 2020

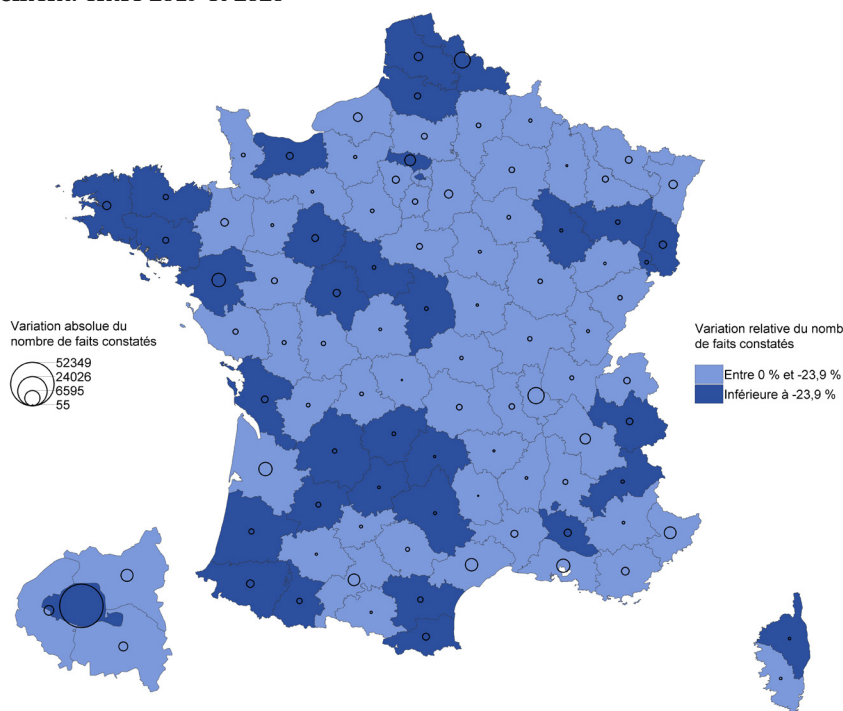


Champ : France métropolitaine.

Note : en France métropolitaine, 8,4 vols sans violence contre des personnes pour 1 000 habitants ont été enregistrés au cours de l'année 2020.

Sources : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population 2017.

## 21. Évolution du nombre de vols sans violence contre des personnes par département. entre 2019 et 2020



**Champ :** France métropolitaine.

**Note de lecture :** en 2020, les vols sans violence contre les personnes ont fortement diminué sur l'ensemble des départements par rapport à 2019 (baisses dites « significatives, voir encadré « Sources et Méthodes » pour davantage d'informations).

**Sources :** SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population 2017.

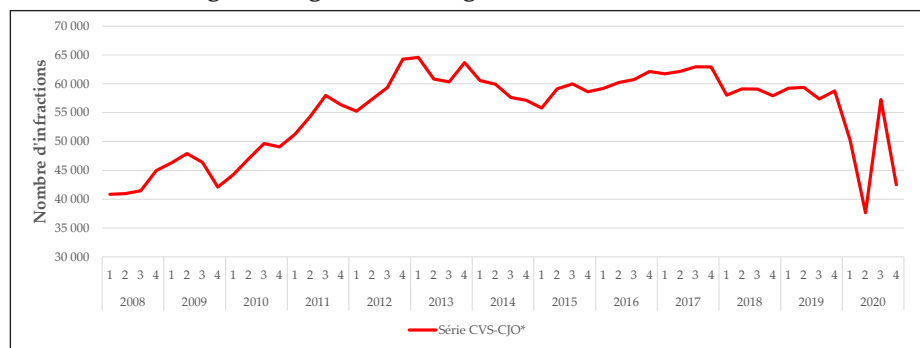
## Baisse généralisée du nombre de vols sans violence contre des personnes dans l'ensemble des départements en 2020

En 2020, le nombre de vols sans violence contre des personnes enregistrés a baissé sur l'ensemble des départements métropolitains, en lien avec les confinements sanitaires mis en œuvre dans l'année (figure 21). La baisse nationale, de 24 %, est notamment appuyée par celle observée à Paris, qui y contribue pour -7,3 points ainsi que celles observées dans le Rhône et dans le Nord, qui y contribuent chacune à hauteur de -1,0 point. En dehors de ces principaux départements contributeurs au repli national des vols sans violence, les Hautes-Pyrénées et le Territoire de Belfort enregistrent une diminution de plus de 40 % des vols sans violence en 2020 par rapport à 2019.

## Les cambriolages de logements baissent très fortement en 2020

Dans le contexte de la crise sanitaire, les cambriolages de logements enregistrés par les services de sécurité diminuent très fortement en 2020 (- 20 %) après une stabilité en 2019.

## 22. Cambriolages de logements enregistrés : cumul trimestriel

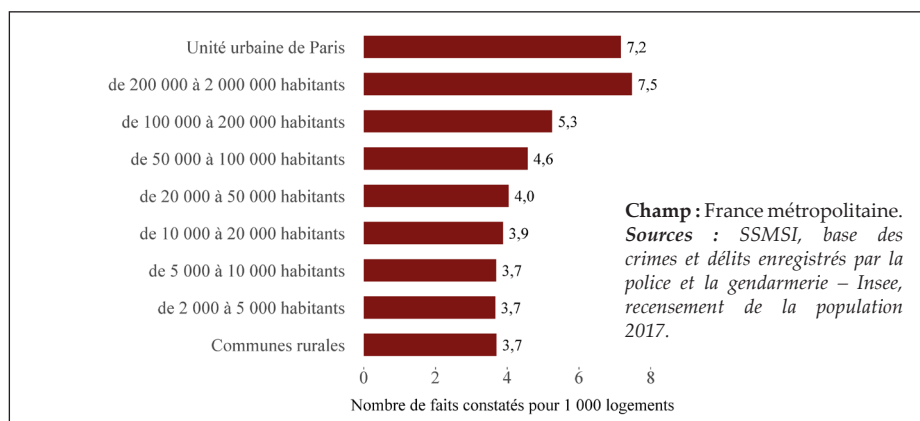


\*données corrigées des effets de variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO), voir définitions.

**Champ :** France métropolitaine.

**Source :** SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

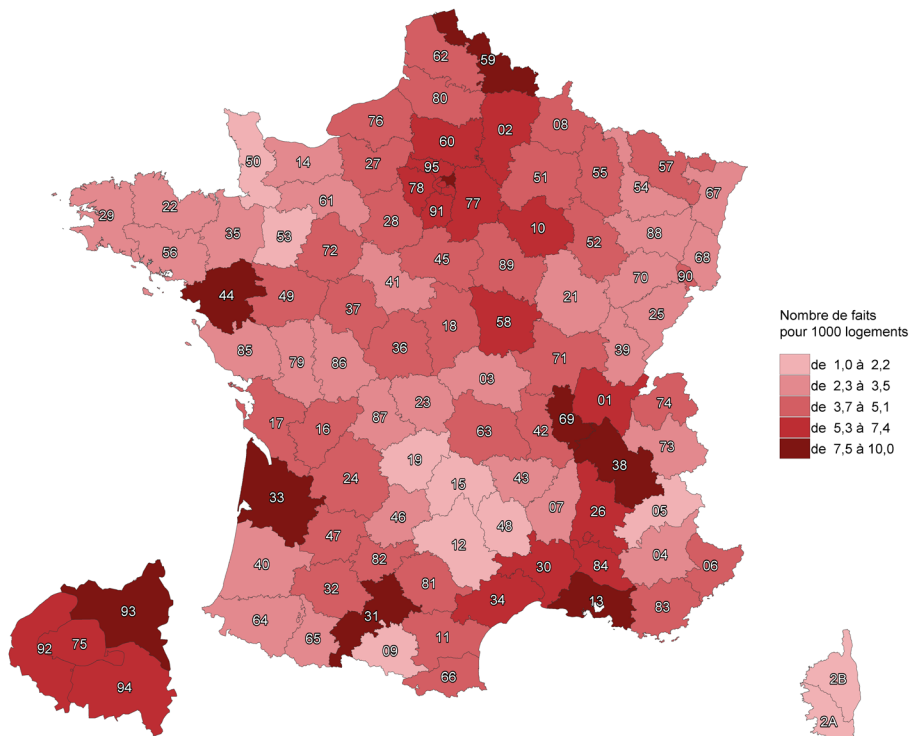
## 23. Nombre de cambriolages enregistrés pour 1 000 logements en 2020, par taille d'unité urbaine



Le nombre de cambriolages de logements a très fortement reculé au cours des premier et deuxième trimestres de l'année 2020 incluant le premier confinement de la population (figure 22). Partant d'un niveau bas à la fin du premier semestre, l'indicateur a ensuite enregistré un rebond important au troisième trimestre puis une très forte baisse au dernier trimestre de l'année 2020 incluant le deuxième confinement de la population. En fin d'année 2020, le nombre de cambriolages de logements est nettement inférieur au niveau observé avant le début de la crise sanitaire.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les cambriolages de logements enregistrés par les services de sécurité diminuent très fortement en 2020 après une stabilité en 2019 et deux années d'évolutions contrastées, tendances observées en 2017 et 2018 à la fois dans les données administratives et dans l'enquête CVS. Parmi les ménages victimes d'un cambriolage, 62 % ont formellement déposé plainte au commissariat ou en brigade de gendarmerie. Sur la période 2016-2018, la plupart de ces ménages sont plutôt sceptiques quant à l'utilité de leur démarche (hors suites liées à l'assurance) et 25 % la jugent même totalement inutile. Sur la même période, 91 % des ménages victimes d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage qui se sont déplacés

## 24. Nombre de cambriolages enregistrés pour 1 000 logements par département en 2020



**Champ :** France métropolitaine.

**Note :** en France métropolitaine, 5,3 cambriolages pour 1 000 logements ont été enregistrés au cours de l'année 2020.

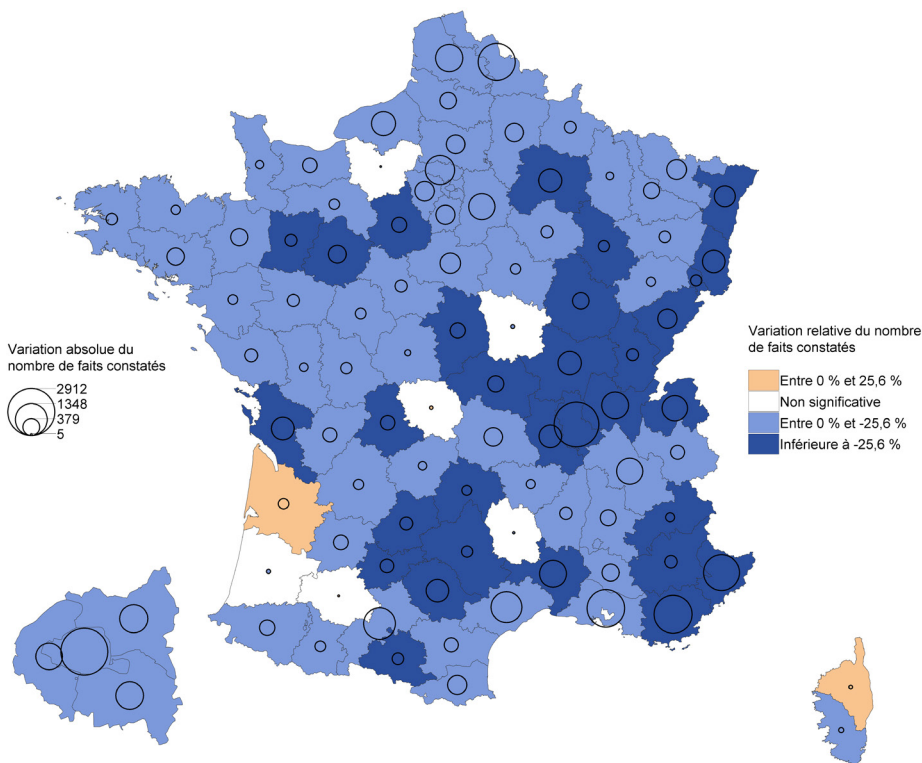
**Sources :** SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population 2017.

en commissariat ou en brigade de gendarmerie déclarent qu'en matière d'accueil, de conseil et de prise de déclaration, leur démarche s'est plutôt « bien » voire « très bien » passée.

### Les cambriolages de logement plus fréquents dans les très grandes agglomérations

Le nombre de cambriolages enregistrés pour 1 000 logements est relativement proche dans les zones rurales, les petites et les moyennes agglomérations (figure 23). Dans ces territoires, un peu moins de 4 logements sur 1 000 ont subi un cambriolage au cours de l'année 2020 d'après les enregistrements des forces de sécurité. Le taux de cambriolage de logements est un peu plus élevé dans les agglomérations ayant entre 50 000 et 200 000 habitants. Au-delà de 200 000 habitants, le taux atteint respectivement 7,5 et 7,2 cambriolages pour 1 000 logements dans les agglomérations de province et l'agglomération parisienne. Ainsi, le nombre de cambriolages par logement est 2,0 fois supérieur dans les très grandes agglomérations à celui enregistré dans les zones rurales ou les petites et moyennes unités urbaines.

## 25. Évolution du nombre de cambriolages enregistrés par département, entre 2019 et 2020



**Champ :** France métropolitaine.

**Note de lecture :** en 2020, les cambriolages de logements ont fortement augmenté en Gironde par rapport à 2019. Dans les Landes, leur nombre a diminué mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit statistiquement significative (Voir « Sources et Méthodes » pour davantage d'information).

**Sources :** SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population 2017.

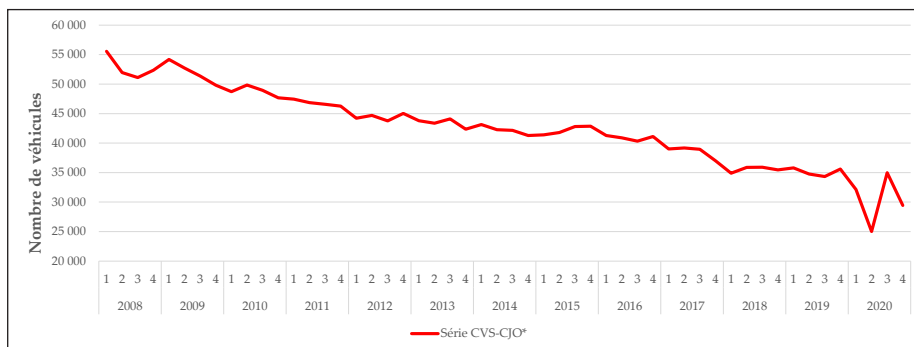
Les régions globalement les plus touchées sont l'Île-de-France et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec respectivement 7,1 et 6,4 cambriolages pour 1 000 logements. Plus précisément, deux ensembles de départements à forts taux de cambriolages de logements se distinguent (figure 24) : du Nord jusqu'à l'Île-de-France en passant par l'est du bassin parisien et de la Vallée du Rhône jusqu'à l'Hérault et le Bouches-du-Rhône. La Loire-Atlantique, la Gironde et la Haute-Garonne figurent également parmi les départements les plus concernés par les cambriolages de logements en 2020 d'après les enregistrements des forces de sécurité, avec plus de 7,5 cambriolages pour 1 000 logements. En revanche, les départements les moins affectés par les cambriolages de logements sont les deux départements corses, la Lozère, la Manche, les Hautes-Alpes et le Cantal avec moins de 1,7 cambriolages pour 1 000 logements.

### Recul du nombre de cambriolages enregistrés en 2020 sur la quasi-totalité des départements

Toujours en lien avec la crise sanitaire, le nombre de cambriolages enregistrés par les forces de sécurité a reculé sur la quasi-totalité des départements métropolitains en 2020 par rapport à 2019. Les départements les plus contributeurs à la baisse nationale



## 26. Vols de véhicules (automobiles ou deux-roues motorisés) enregistrés : cumul trimestriel

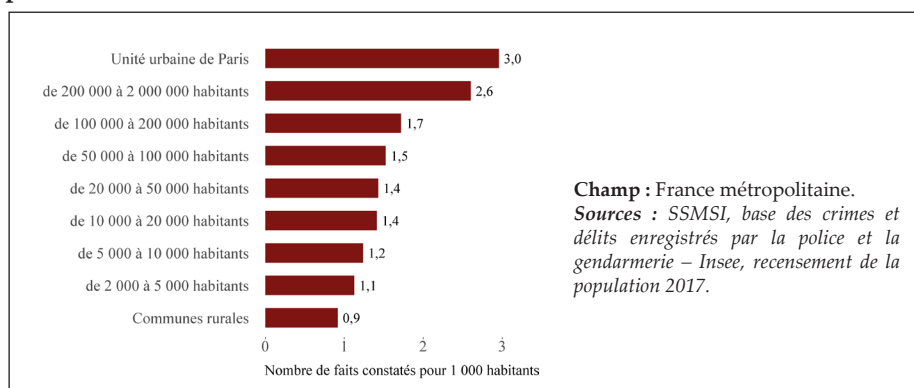


\*données corrigées des effets de variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO), voir définitions.

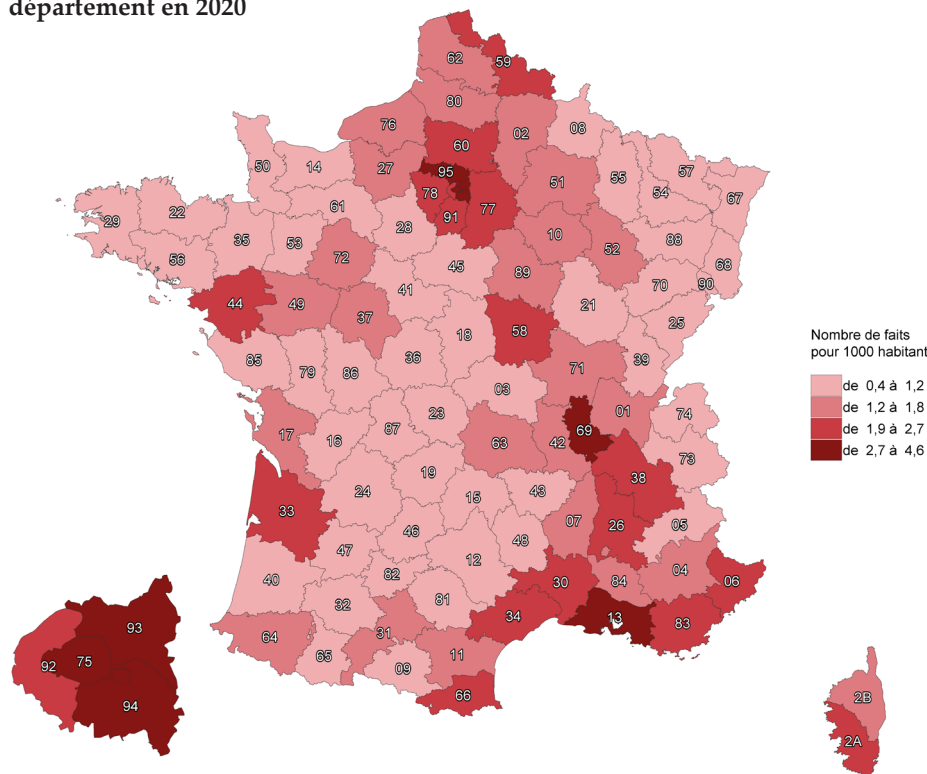
**Champ :** France métropolitaine.

**Source :** SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

## 27. Nombre de vols de véhicules enregistrés pour 1 000 habitants en 2020, par taille d'unité urbaine



## 28. Nombre de vols de véhicules enregistrés pour 1 000 habitants par département en 2020



**Champ :** France métropolitaine.

**Note :** en France métropolitaine, 1,9 vol de véhicules pour 1 000 habitants a été enregistré au cours de l'année 2020.

**Sources :** SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population 2017.

(-20 %) sont aussi bien ceux qui sont le plus touchés par ce type de délinquance, comme Paris (contribution de -1,3 points à la baisse nationale), le Rhône (-1,1 point), les Bouches-du-Rhône (-0,8 point), le Nord (-0,8 point) et la Haute-Garonne (-0,6 point), que les départements enregistrant un taux de cambriolages plus faible en 2020 : le Var (-0,8 point) et les Alpes-Maritimes (-0,7 point) (figure 25). Par ailleurs, certains départements se démarquent par l'ampleur du recul du nombre de cambriolages enregistrés en 2020 relativement à 2019, de plus de 40 % comme dans le Cantal, le Tarn, l'Ariège, le Lot et le Haut-Rhin. Au contraire, la Haute-Corse et la Gironde présentent des hausses marquées du nombre de cambriolages enregistrés.

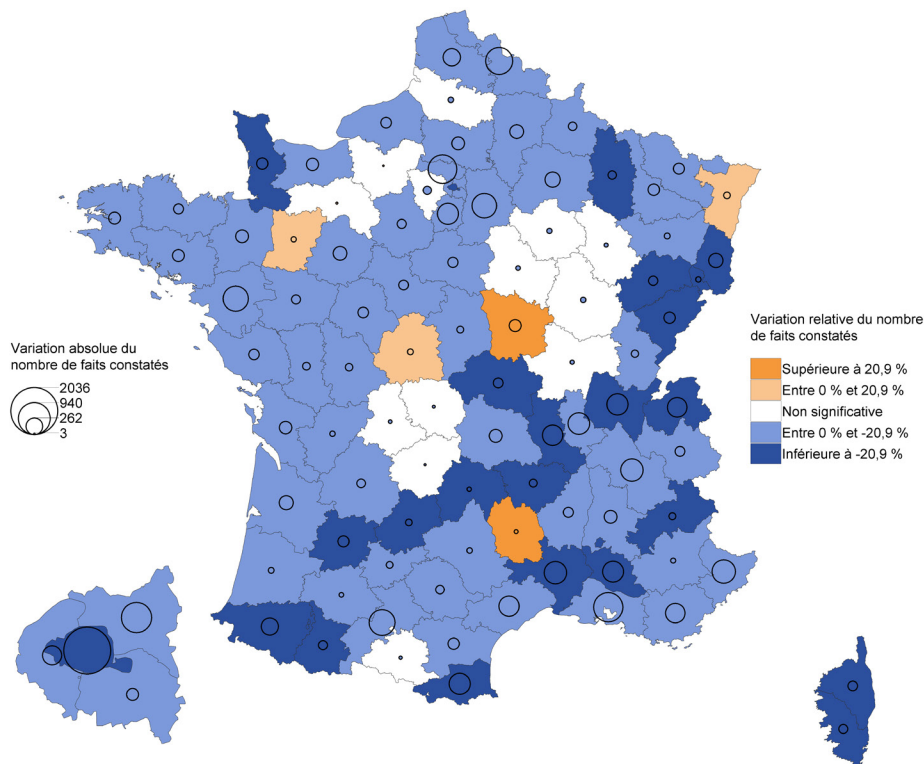
## Les vols de véhicules enregistrent une nette baisse en 2020

Dans le contexte de la crise sanitaire, les vols de véhicules enregistrés par les services de sécurité diminuent nettement en 2020 (-13 %) après une légère baisse (-2 %) en 2019.

Le nombre de vols de véhicules a fortement diminué au cours des premier et deuxième trimestres de l'année 2020 incluant le premier confinement de la population (figure 26). Partant d'un niveau historiquement bas atteint à la fin du premier semestre, l'indicateur a ensuite enregistré un rebond important au troisième trimestre puis une forte baisse au dernier trimestre de l'année 2020 incluant le deuxième confinement de la population. En fin d'année 2020, le nombre de vols de véhicules est nettement inférieur au niveau observé avant le début de la crise sanitaire.

A l'instar de la tendance enregistrée par les forces de sécurité, le nombre de vols et tentatives de vols de deux-roues à moteur est en baisse selon l'enquête CVS et atteint son niveau le plus bas en 2018. De la même façon, le nombre de vols ou tentatives de vols de voitures a diminué de près d'un quart entre 2016 et 2018. En moyenne, sur la période 2011-2018, 80 % des ménages victimes d'un vol de deux-roues à moteur et 92 % des ménages victimes d'un vol de voiture ont formellement déposé plainte dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie selon l'enquête CVS. Plus de la moitié des ménages (54 %) dont la voiture a été volée finissent par la retrouver contre 39 % pour les ménages victimes d'un vol de deux-roues à moteur sur la période 2011-2018.

## 29. Evolution du nombre de vols de véhicules enregistrés par département, entre 2019 et 2020

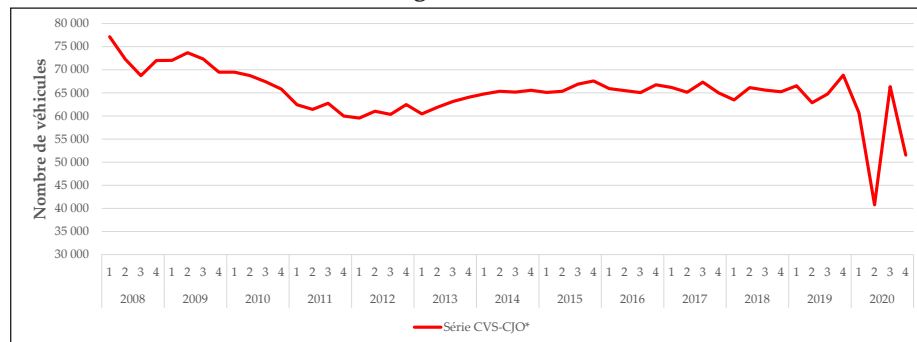


**Champ :** France métropolitaine.

**Note de lecture :** en 2020, les enregistrements de vols de véhicules ont fortement diminué dans le Lot-et-Garonne par rapport à 2019. Dans l'Orne, leur nombre a augmenté mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit statistiquement significative (Voir « Sources et Méthodes » pour davantage d'information).

**Sources :** SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population 2017.

## 30. Vols dans les véhicules enregistrés : cumul trimestriel

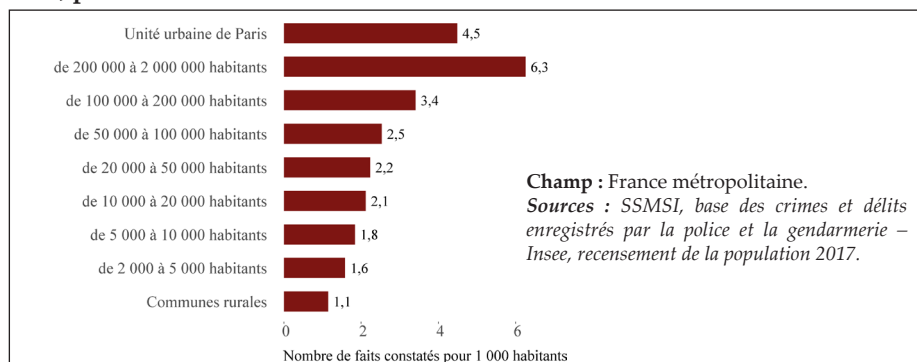


\*données corrigées des effets de variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO), voir définitions.

**Champ :** France métropolitaine.

**Source :** SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

## 31. Nombre de vols dans les véhicules enregistrés pour 1 000 habitants en 2020, par taille d'unité urbaine



**Champ :** France métropolitaine.

**Sources :** SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population 2017.

## Vols de véhicules enregistrés : des évolutions contrastées en 2020 selon les territoires

Le nombre de vols de véhicules par habitant augmente avec la taille des agglomérations (figure 27). Il est relativement homogène dans les petites, moyennes et grandes agglomérations : 1,1 vol pour 1 000 habitants a été enregistré en 2020 dans les villes comptant entre 2 000 et 5 000 habitants, ce taux augmente jusqu'à 1,7 ‰ dans les agglomérations ayant entre 100 000 et 200 000 habitants. Les très grandes agglomérations de province et l'agglomération parisienne sont quant à elles relativement plus touchées par le vol de véhicules : en 2020, le taux de vols par habitant atteint respectivement 2,6 ‰ et 3,0 ‰. Ce dernier taux est notamment 3,2 fois supérieur à celui enregistré dans les zones rurales (0,9 ‰).

En 2020, 29,0 % des vols de véhicules se sont produits en Île-de-France. Rapporté à 1 000 habitants le taux de vols de véhicules est particulièrement élevé dans les Bouches-du-Rhône (4,6 vols pour 1 000 habitants contre 5,0 ‰ en 2019) relativement aux autres départements, et ce en dépit des confinements sanitaires (figure 28). Le Val-d'Oise enregistre également un fort taux de vols de véhicules en 2020, de 3,5 pour 1 000 habitants (contre 4,1 ‰ en 2019), tout comme la Seine-Saint-Denis (3,4 ‰ contre 4,0 ‰), Paris (3,3 ‰ contre 4,2 ‰), le Val-de-Marne (3,2 ‰ contre 3,3 ‰) ou le Rhône (2,7 ‰ contre 2,9 ‰). Hors Île-de-France, cette forme de délinquance est globalement plus présente sur le pourtour méditerranéen, dans la Vallée du Rhône, ainsi que dans certains départements de la façade atlantique (Loire-Atlantique et Gironde notamment) et dans le Nord.

## Vols de véhicules enregistrés : la baisse de 2020 par rapport à 2019 portée par les départements les plus concernés habituellement

La baisse du nombre de vols de véhicules en 2020 par rapport à 2019 est enregistrée sur une grande partie du territoire (figure 29). Les départements les plus contributeurs à la baisse nationale (-13 %) sont notamment ceux qui enregistrent les plus forts taux de vols par habitant comme Paris (contribution de -1,5 point à la baisse nationale), la Seine-Saint-Denis (-0,6 point), les Bouches-du-Rhône (-0,6 point) ou encore le Val-d'Oise (-0,6 point). À l'inverse certains départements se démarquent avec une forte hausse du nombre de vols de véhicules en 2020 relativement à 2019, d'un peu moins de 50 % comme la Lozère et la Nièvre ou,

dans une moindre mesure, la Mayenne (+15,5 %), l'Indre (+15,3 %) et le Bas-Rhin (+5,6 %).

### Vols dans les véhicules : forte baisse en 2020

Dans le contexte de la crise sanitaire, les vols dans les véhicules enregistrés par les services de sécurité diminuent fortement en 2020 (-17 %) après une très légère hausse (+1 %) en 2019.

Le nombre de vols dans les véhicules a chuté drastiquement au cours des premier et deuxième trimestres de l'année 2020 incluant le premier confinement de la population (figure 30). Partant d'un niveau historiquement bas atteint à la fin du premier semestre, l'indicateur a ensuite enregistré un rebond important au troisième trimestre puis une très forte baisse au dernier trimestre de l'année 2020 incluant le deuxième confinement de la population. En fin d'année 2020, le nombre de vols dans les véhicules est nettement inférieur au niveau observé avant le début de la crise sanitaire.

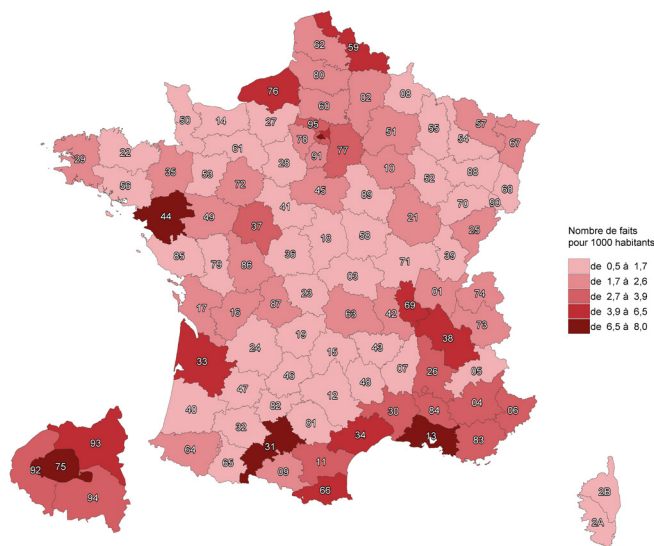
Entre 2016 et 2018, les vols perpétrés dans les véhicules ont diminué de 6 % selon l'enquête CVS (contrairement à une certaine stabilité enregistrée par les forces de sécurité sur la même période). Les objets les plus fréquemment dérobés sont toujours, selon l'enquête CVS, les accessoires automobiles audio-vidéo et les moyens de paiement (argent, chèques, carte bancaire), cités par 20 % des ménages, puis les clés ou les documents administratifs (19 %).

### Vols dans les véhicules enregistrés : des niveaux de délinquance plus élevés dans les très grandes agglomérations

Le nombre de vols dans les véhicules par habitant augmente avec la taille des unités urbaines. Les grandes agglomérations sont particulièrement touchées, notamment en province avec 6,3 vols pour 1 000 habitants en 2020. Ce taux est nettement plus élevé que dans le reste du territoire : il est 1,4 fois supérieur à celui de l'agglomération parisienne (4,5 ‰) et 5,4 fois supérieur à celui des territoires ruraux (1,1 ‰) (figure 31).

Comme en 2019, les services de sécurité ont enregistré les nombres les plus élevés de vols dans les véhicules par habitant dans les départements de Paris (8,0 ‰ en 2020 contre 8,8 ‰ en 2019), de la Haute-Garonne (8,0 ‰ contre 9,0 ‰), de la Loire-Atlantique (7,4 ‰ contre 9,1 ‰) et des Bouches-du-Rhône (6,5 ‰ contre 7,6 ‰) (figure 32).

## 32. Nombre de vols dans les véhicules enregistrés pour 1 000 habitants par département en 2020

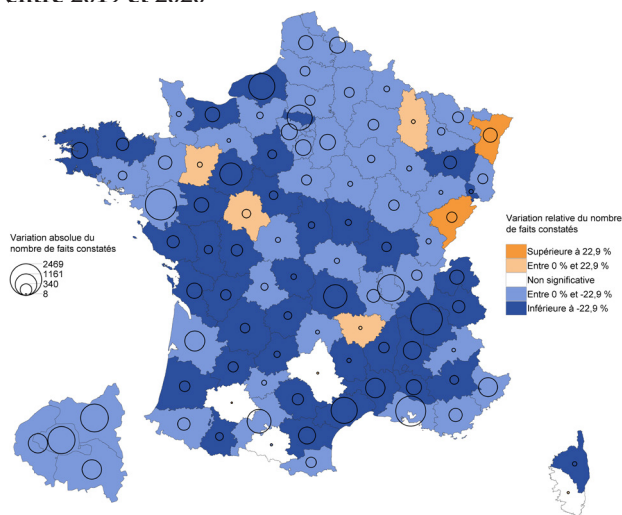


**Champ :** France métropolitaine.

**Note :** en France métropolitaine, 3,4 vols dans les véhicules pour 1 000 habitants ont été enregistrés au cours de l'année 2020.

**Sources :** SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population 2017.

## 33. Evolution du nombre de vols dans les véhicules enregistrés par département, entre 2019 et 2020



**Champ :** France métropolitaine.

**Note de lecture :** en 2020, les enregistrements de vols dans les véhicules ont fortement augmenté dans le Doubs par rapport à 2019. Dans l'Ariège, leur nombre a baissé mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit statistiquement significative (Voir « Sources et Méthodes » pour davantage d'information).

**Sources :** SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population 2017.

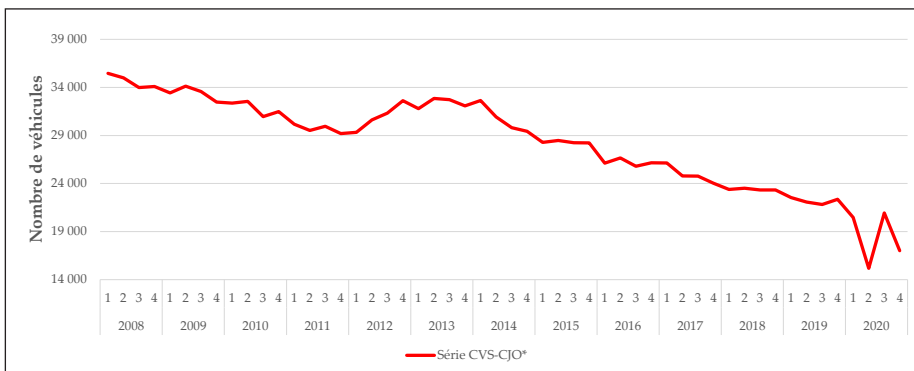
A contrario, certains départements enregistrent de très faibles taux de faits enregistrés par habitant, bien en dessous de la moyenne nationale (3,4 ‰) comme par exemple la Creuse (0,5 ‰), la Manche (0,8 ‰), la Haute-Corse (0,9 ‰), la Haute-Saône (0,9 ‰) ou le Lot (0,9 ‰).

### Vols dans les véhicules enregistrés : une baisse quasi généralisée dans l'ensemble des départements en 2020

Les vols dans les véhicules ont évolué à la baisse sur la quasi-totalité du territoire

métropolitain (figure 33). Globalement, les départements de la moitié Sud, de la Bretagne et de la côte normande ont enregistré bien moins de vols dans les véhicules qu'en 2019. Relativement à d'autres types de délinquance, moins de départements se démarquent par leur contribution à la baisse nationale (-17 %) ; les plus contributeurs, avec -0,9 point chacun, sont notamment l'Isère, la Loire-Atlantique et les Bouches-du-Rhône. D'autres départements se démarquent par un nombre de vols dans les véhicules enregistrés en 2020 divisé par deux voire plus par rapport à 2019, comme

### 34. Vols d'accessoires sur véhicules : cumul trimestriel



\*données corrigées des effets de variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO), voir définitions.

Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

la Creuse, la Sarthe et le Puy-de-Dôme. A l'inverse, le Doubs et le Bas-Rhin enregistrent de fortes hausses par rapport à 2019, de plus de 23 %, tout comme la Mayenne, la Meuse, la Haute-Loire et l'Indre-et-Loire mais dans une moindre mesure.

### Les vols d'accessoires sur véhicules diminuent fortement en 2020

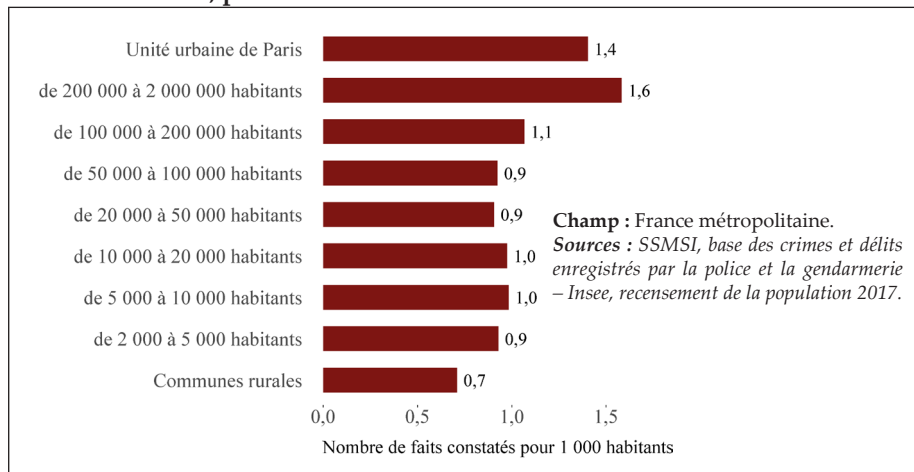
Dans le contexte de la crise sanitaire, les vols d'accessoires sur véhicules enregistrés par les services de sécurité diminuent fortement en 2020 (-18 %) après une baisse (-5 %) en 2019.

Le nombre de vols d'accessoires sur véhicules a fortement reculé au cours des premier et deuxième trimestres de l'année 2020 incluant le premier confinement de la population (figure 34). Partant d'un niveau historiquement bas atteint à la fin du premier semestre, l'indicateur a ensuite enregistré un rebond important au troisième trimestre puis une forte baisse au dernier trimestre de l'année 2020 incluant le deuxième confinement de la population. En fin d'année 2020, le nombre de vols d'accessoires sur véhicules est nettement inférieur au niveau observé avant le début de la crise sanitaire.

Comme pour les vols d'objets dans les voitures, les vols d'accessoires sur les véhicules enregistrent une baisse (-5 %) entre 2016 et 2018 selon l'enquête CVS. Cette tendance se retrouve dans les faits enregistrés par les forces de sécurité. Un tiers des ménages victimes d'un vol d'objet dans ou sur la voiture, déposent formellement plainte dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie selon l'enquête CVS sur la période 2016-2018, mais ils ne sont plus que 15 % lorsque le vol porte sur un accessoire de leur voiture.

Pour les vols d'accessoires sur véhicules, les niveaux de délinquance enregistrée s'avèrent proches entre les petites et les grandes agglomérations. Comme pour les autres types de vols, les grandes agglomérations sont plus exposées que les communes rurales, mais l'écart est nettement plus ténu pour les vols d'accessoires sur les véhicules (figure 35). Ainsi, le nombre de faits constatés pour 1 000 habitants est 2,2 fois supérieur dans les grandes agglomérations (hors Paris) à celui enregistré dans les zones rurales (1,6 % habitants contre 0,7 ‰). De même, les agglomérations de taille intermédiaire ne sont pas plus affectées que les petites villes : autour de 0,9 et de 1,0 vol pour 1 000 habitants a été enregistré en 2020 dans les agglomérations recensant entre 2

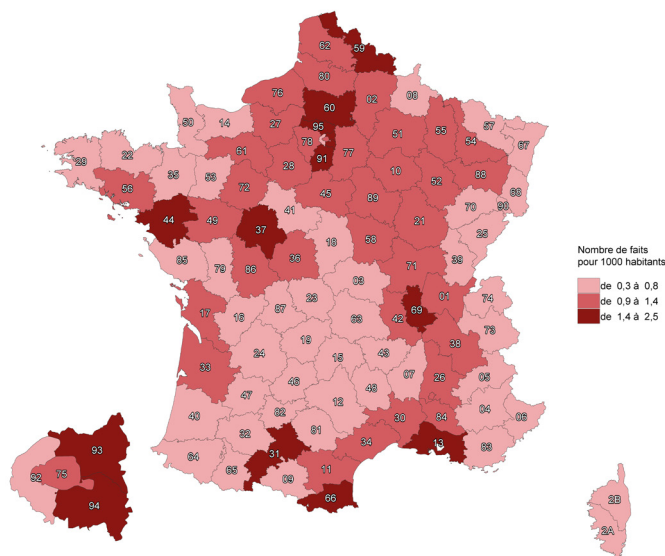
### 35. Nombre de vols d'accessoires sur véhicules enregistrés pour 1 000 habitants en 2020, par taille d'unité urbaine



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population 2017.

### 36. Nombre de vols d'accessoires sur les véhicules enregistrés pour 1 000 habitants par département en 2020



Champ : France métropolitaine.

Note : en France métropolitaine, 1,1 vol d'accessoires sur les véhicules pour 1 000 habitants a été enregistré au cours de l'année 2020.

Sources : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population 2017.

000 et 100 000 habitants.

Le taux de vols d'accessoires par habitant est globalement élevé en 2020 dans le bassin parisien, la vallée du Rhône et la côte languedocienne (figure 36). Plus précisément, il est plus élevé dans les départements des Bouches-du-Rhône (2,5 vols pour 1 000 habitants), de Seine-Saint-Denis (1,9 ‰), de Loire-Atlantique (1,9 ‰), du Val-d'Oise (1,8 ‰), des Pyrénées-Orientales (1,7 ‰), du Val-de-Marne (1,6 ‰), de l'Indre-et-Loire (1,6 ‰), du Rhône (1,6 ‰) et de l'Oise (1,6 ‰). À noter que les disparités sont importantes au sein de la petite couronne parisienne, avec des taux relativement faibles à Paris ou dans les Hauts-de-Seine, mais plus élevés en Seine-Saint-Denis ou dans le Val-de-Marne.

### En 2020, une diminution du nombre de vols d'accessoires sur véhicules enregistrés pour une très grande majorité des départements

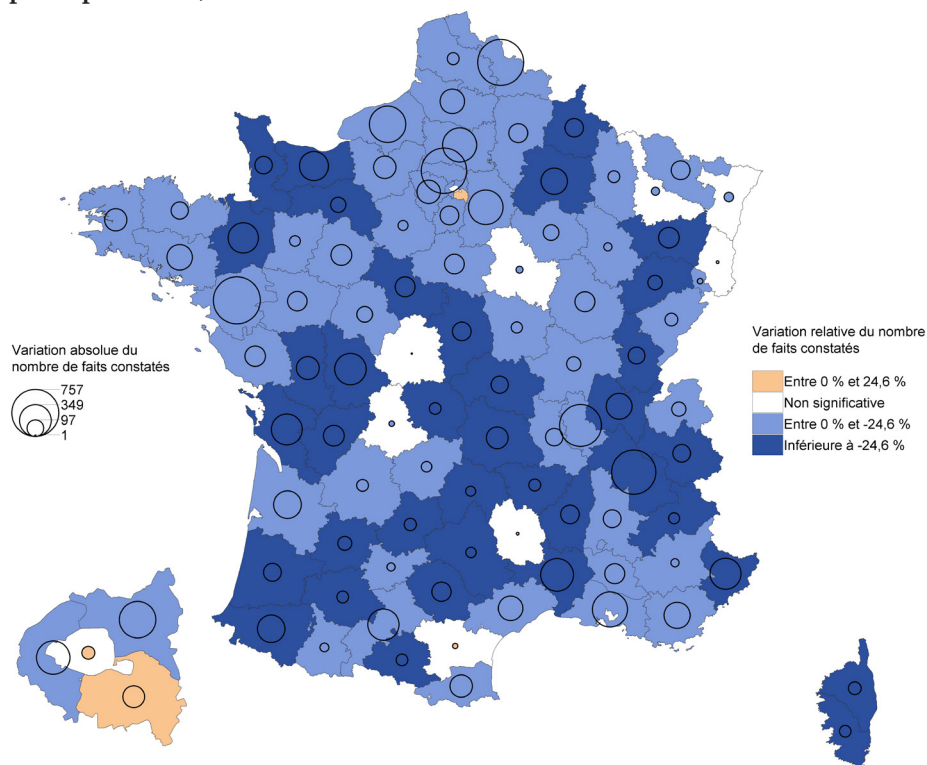
Les vols d'accessoires sur véhicules enregistrés ont diminué en 2020 dans une grande majorité des départements métropolitains (figure 37). La baisse nationale (-18 %) est principalement appuyée par celle observée en Loire-Atlantique (contribution de -0,9 point), par celle du Val-d'Oise (-0,8 point), par celle du Nord (-0,8 point) et celle du Rhône (-0,7 point), c'est-à-dire par les diminutions du nombre de vols dans des départements les plus concernés par ce type de délinquance. Par ailleurs, l'Isère, avec un taux de vols par habitant relativement plus faible en 2020, fait également partie des départements les plus contributeurs de la baisse nationale (-0,8 point). Enfin, sept départements, qui contribuent dans une moindre mesure au recul national (contribution d'ensemble de -1,1 point), enregistrent une baisse particulièrement marquée, de plus de 40 % de vols d'accessoires de véhicules par rapport à 2019, comme par exemple le Calvados (-45,5 %), alors qu'un seul département présente une hausse marquée : le Val-de-Marne, avec +7,8 % de vols d'accessoires sur véhicules enregistrés en 2020.

### Les destructions et dégradations volontaires de biens diminuent nettement en 2020

Dans le contexte de la crise sanitaire, les destructions et dégradations volontaires enregistrées par les services de sécurité diminuent nettement en 2020 (-13 %) après une très légère baisse (-1 %) en 2019.

Le nombre de destructions et dégradations

## 37. Evolution du nombre de vols d'accessoires sur les véhicules enregistrés par département, entre 2019 et 2020

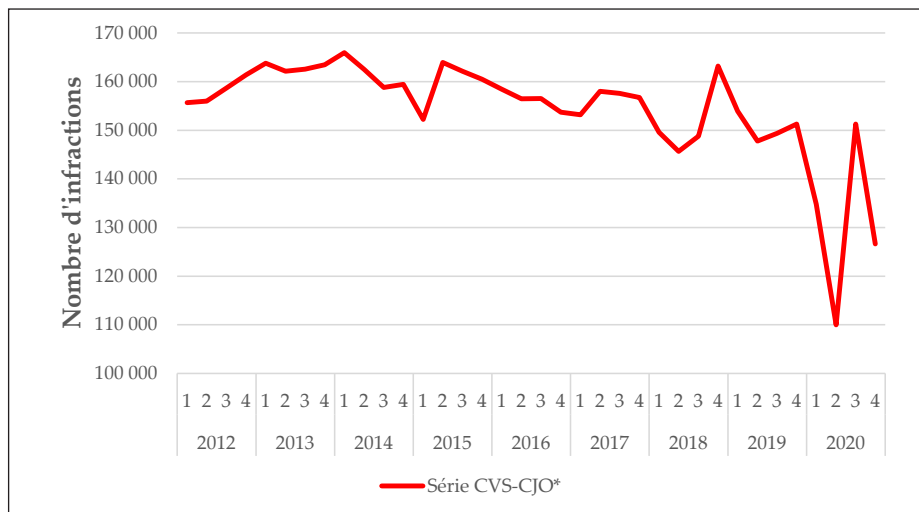


Champ : France métropolitaine.

**Note de lecture :** En 2020, les vols d'accessoires sur les véhicules ont fortement augmenté dans le Val-de-Marne par rapport à 2019. En Haute-Vienne, leur nombre a diminué mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit statistiquement significative (voir « Sources et Méthodes » pour davantage d'information).

Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population 2017.

## 38. Destructions et dégradations volontaires enregistrées : cumul trimestriel



\*données corrigées des effets de variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO), voir définitions.

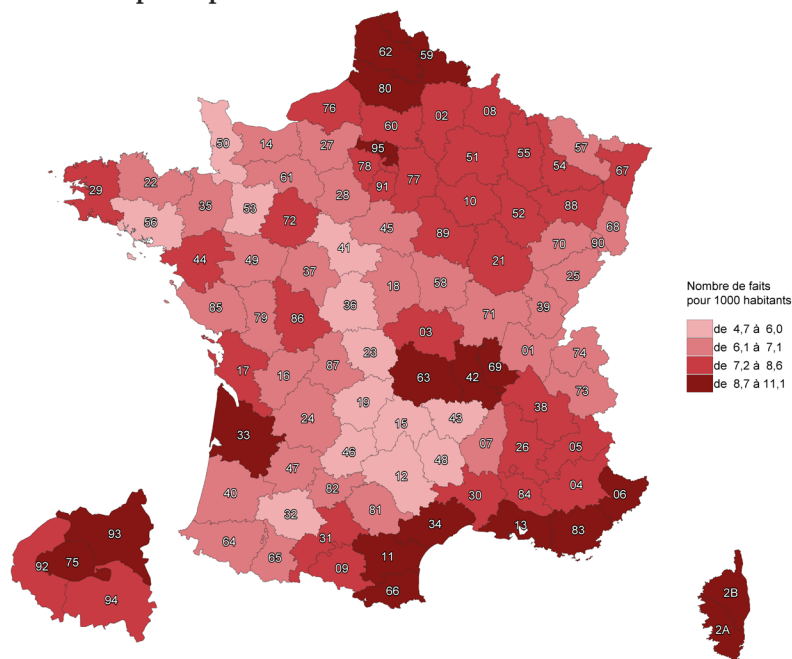
Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des procédures enregistrées par la police et la gendarmerie.

volontaires a fortement diminué au cours des premier et deuxième trimestres de l'année 2020 incluant le premier confinement de la population (figure 38). Partant d'un niveau historiquement bas atteint à la fin du premier semestre, l'indicateur a ensuite enregistré un rebond important au

troisième trimestre puis une forte baisse au dernier trimestre de l'année 2020 incluant le deuxième confinement de la population. En fin d'année 2020, le nombre de destructions et dégradations volontaires est nettement inférieur au niveau observé avant le début de la crise sanitaire.

### 39. Nombre de destructions et dégradations volontaires enregistrées pour 1 000 habitants par département en 2020

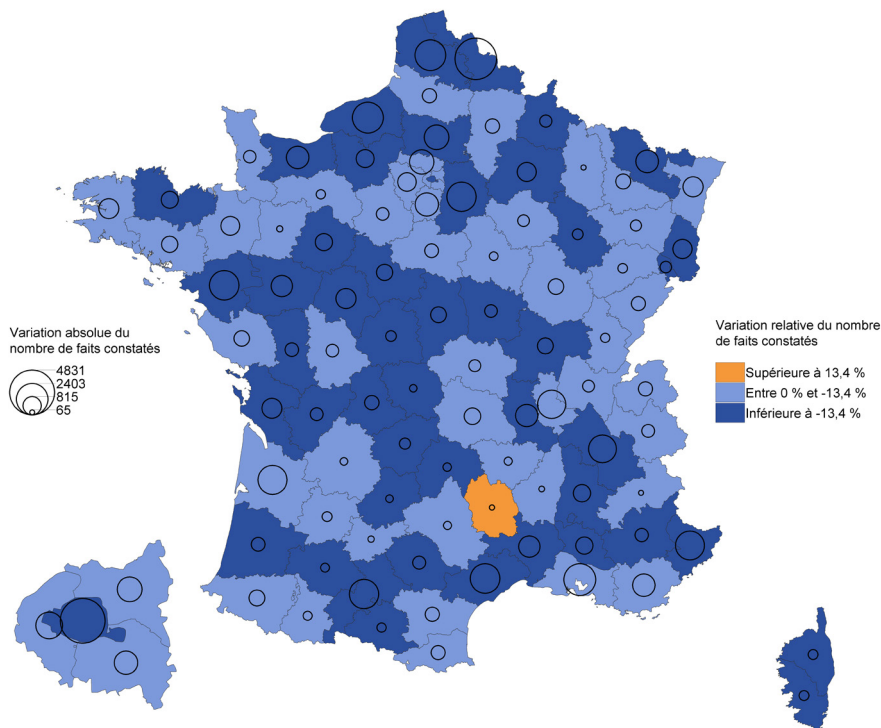


**Champ :** France métropolitaine.

**Note :** en France métropolitaine, 8,1 destructions et dégradations volontaires pour 1 000 habitants ont été enregistrés au cours de l'année 2020.

**Sources :** SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population 2017.

### 40. Évolution du nombre de destructions et dégradations enregistrées par département, entre 2019 et 2020



**Champ :** France métropolitaine.

**Note de lecture :** en 2020, le nombre de destructions et dégradations a diminué de façon marquée dans tous les départements, à l'exception de la Lozère qui enregistre une hausse significative (voir encadré « Sources et Méthodes » pour davantage d'informations).

**Sources :** SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population 2017.

À l'image des données enregistrées par les services de sécurité sur le vandalisme, le nombre d'actes correspondants a fortement baissé selon l'enquête CVS entre 2014 et 2016. Si la tendance à la baisse se poursuit dans les faits enregistrés par les forces de sécurité en 2018, l'enquête CVS enregistre à l'inverse une forte augmentation la même année pour les actes de vandalisme envers les logements. En moyenne sur la période 2016-2018, 11 % des ménages victimes d'un acte de vandalisme contre leur logement et 18 % des ménages victimes d'un acte de vandalisme contre leur voiture déclarent, selon l'enquête CVS, avoir formellement déposé plainte dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie. La fréquence des dépôts de plainte est relativement faible même si elle augmente en toute logique lorsque le montant du préjudice s'accroît. Ainsi, ce sont près de 35 % de ménages victimes ayant subi un acte de vandalisme contre leur voiture ou leur logement pour un préjudice supérieur à 500 euros qui vont porter plainte.

La répartition territoriale des plaintes pour destructions et dégradations volontaires de biens en 2020 est - relativement à d'autres formes de délinquance - homogène sur le territoire. Toutefois, plusieurs départements se détachent quant à leur nombre élevé de destructions et dégradations volontaires enregistrées par habitant en 2020, au-dessus de 8,7 faits constatés pour 1 000 habitants (pour une moyenne nationale à 8,1 %, figure 39). Tout d'abord une première zone se situe sur le pourtour méditerranéen, allant des Alpes-Maritimes jusqu'aux Pyrénées-Orientales. Un deuxième groupe de départements qui se démarquent est constitué de l'Est du bassin parisien avec Paris, la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise. Une troisième zone correspond au Nord de la France, en particulier les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme. Une quatrième zone regroupe les départements du Rhône, de la Loire et du Puy-de-Dôme. Les deux départements corses forment un dernier groupe. Enfin, la Gironde présente également un nombre de destructions et dégradations par habitant particulièrement fort en 2020. À l'inverse, le Grand Ouest, le Sud-Ouest et le Limousin apparaissent plus épargnés par cette forme de délinquance.

#### Destructions et dégradations enregistrées en baisse dans la quasi-totalité des départements

Le repli national du nombre d'enregistrements de destructions et dégradations entre 2019 et 2020 (-13 %) résulte d'une

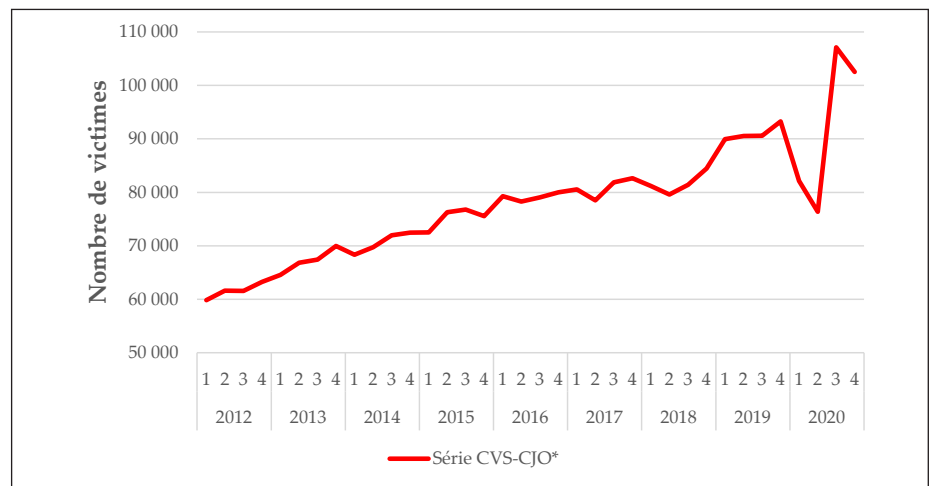
nette baisse observée dans la quasi-totalité des départements (*figure 40*). Les contributions des départements à cette baisse nationale sont plus homogènes relativement à d'autres formes de délinquance. Les principaux contributeurs sont notamment Paris (contribution de -0,8 point), le Nord (-0,6 point) ainsi que les Bouches-du-Rhône, la Seine-Maritime, le Pas-de-Calais et l'Hérault (-0,4 point chacun). Par ailleurs, sept départements enregistrent une diminution plus prononcée, de plus de 20 %, des destructions et dégradations enregistrées entre 2019 et 2020 : le Territoire de Belfort, les Alpes-de-Haute-Provence, le Loir-et-Cher, le Cher, la Nièvre, le Cantal et le Calvados. Enfin, la Lozère est le seul département qui enregistre une hausse du nombre de destructions et dégradations enregistrées en 2020.

### Les escroqueries augmentent très légèrement en 2020

Dans le contexte de la crise sanitaire, les escroqueries enregistrées par les services de sécurité augmentent très légèrement en 2020 (+1 %) après une forte hausse (+11 %) en 2019.

Le nombre d'escroqueries a reculé, mais dans des proportions bien moindres que la plupart des autres indicateurs de la délinquance, au cours des premier et deuxième trimestres de l'année 2020 incluant le premier confinement de la population (*figure 41*). Partant d'un niveau assez bas à la fin du premier semestre, l'indicateur a

## 41. Escroqueries enregistrées : cumul trimestriel



\*données corrigées des effets de variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO), voir définitions.

Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

ensuite enregistré un rebond important au troisième trimestre puis une baisse, là aussi d'ampleur bien moindre que les autres indicateurs, au dernier trimestre de l'année 2020 incluant le deuxième confinement de la population. En fin d'année 2020, le nombre d'escroqueries est au-dessus de son niveau observé avant le premier confinement, dans le prolongement de sa tendance d'avant crise sanitaire.

La tendance à la hausse des escroqueries et infractions assimilées enregistrées par les services de sécurité se retrouve également dans l'enquête CVS. En effet, la proportion des ménages ayant été victimes de débit frauduleux sur leur compte bancaire

a, selon l'enquête CVS, plus que doublé entre 2010 et 2018. Toutefois, ces escroqueries sont peu fréquemment rapportées aux forces de sécurité : seuls 18 % des ménages victimes ont déposé plainte dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie en 2018, proportion en baisse de 5 points par rapport à 2017. Une grande partie de ces atteintes a été réalisée via internet. Ainsi, en moyenne entre 2016 et 2018, plus de la moitié (56 %) des ménages victimes précisent que le débit frauduleux a été réalisé sous la forme d'un achat en ligne réglé par carte bancaire. De la même façon, les arnaques sont pour moitié réalisées via internet (sur un site en ligne ou par courriel) en moyenne entre 2017-2018.

### Encadré 3 - En Outre-mer, les indicateurs de délinquance sont majoritairement orientés à la baisse en 2020 comme en métropole, dans le contexte de la crise sanitaire

En 2020, concernant les coups et blessures volontaires, y compris dans le cadre intrafamilial, le taux de faits enregistrés par habitant est systématiquement plus élevé dans les Drom-Com<sup>1</sup> qu'en métropole. En particulier, les services de sécurité de Guyane et de Nouvelle-Calédonie enregistrent les plus forts taux de coups et blessures volontaires par habitant, respectivement de 8,9 % et 10,9 %, contre 4,0 % en métropole (*figure E2*). En métropole, le nombre de victimes de coups et blessures volontaires augmente légèrement entre 2019 et 2020, de 0,8 %. Il est également orienté à la hausse sur l'ensemble des Drom-Com, mais de façon plus marquée (+5,5 %). Les évolutions apparaissent toutefois plus contrastées par département ou territoire d'outre-mer : le nombre de victimes de coups et blessures volontaires diminue en 2020 par rapport à 2019 à Mayotte (-9,3 %), est quasi-stable sur un an en Polynésie française et en Martinique (respectivement -0,2 % et +0,2 %) et particulièrement marqué à la hausse en Nouvelle-Calédonie (+23,8 %).

Rapporté à 1 000 habitants, le nombre de violences sexuelles est relativement proche entre chaque Drom-Com, autour de 1,1

1. Les Drom regroupent les cinq départements d'Outre-Mer, c'est-à-dire la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion et Mayotte ; les COM sont quant à eux formés par Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Wallis et Futuna et la Polynésie française. Ici, la Nouvelle-Calédonie est également intégrée dans COM, et ce en dépit de son statut particulier lui conférant une plus grande autonomie que les autres communautés.

faits constatés pour 1 000 habitants en 2020, soit un niveau légèrement supérieur à celui enregistré en métropole (0,8 ‰). Ce taux est toutefois légèrement supérieur en Guyane (1,6 ‰) relativement aux autres Drom-Com et inférieur en Guadeloupe (0,8 ‰). Entre 2019 et 2020, le nombre de violences sexuelles enregistrées augmente moins fortement sur l'ensemble des Drom-Com qu'en métropole (+0,3 ‰ contre +3,0 ‰ en métropole). En particulier, il se replie à Mayotte et en Guyane de 9,1 ‰ et 6,6 ‰ respectivement, alors qu'il augmente en Nouvelle-Calédonie de 8,0 ‰.

En ce qui concerne les vols violents enregistrés, la situation apparaît plus contrastée par Drom-Com. En 2020, le nombre de vols violents par habitant est notamment moins élevé en Polynésie française, à la Réunion et en Nouvelle-Calédonie qu'en métropole et que sur l'ensemble des Drom-Com. A contrario, il apparaît plus élevé en Guyane, Mayotte et Guadeloupe. En Martinique, les vols violents sont plus fréquents qu'en métropole, mais le sont moins que dans les autres Drom-Com considérés dans leur ensemble. En évolution, dans les Drom-Com le nombre de vols violents enregistrés diminue en 2020 par rapport à 2019, de 9,4 ‰, soit d'une ampleur environ deux fois moins importante qu'en métropole (-19,0 ‰). Il est toutefois en très nette hausse à Mayotte : +46,6 ‰ en 2020 par rapport à 2019.

Le nombre de vols sans violence pour 1 000 habitants est nettement inférieur dans les Drom-Com (5,0 ‰) à celui de la métropole (8,4 ‰). Ce constat est vérifié pour chaque Drom-Com : la Réunion enregistre le plus faible nombre de vols par habitant en 2020 (3,4 ‰) parmi les Drom-Com et la Nouvelle-Calédonie la plus forte (7,4 ‰). Sur un an, le nombre de vols sans violence enregistrés diminue dans les Drom-Com, mais un peu moins fortement qu'en métropole (-20,0 ‰ et -24,0 ‰ respectivement). La Nouvelle-Calédonie enregistre la plus faible baisse (-4,3 ‰) et la Martinique la plus marquée (-30,8 ‰).

Enfin, le nombre de cambriolages pour 1 000 habitants enregistrés par les services de sécurité est inférieur dans les Drom (1,9 ‰) et en Polynésie française (1,5 ‰) qu'en métropole (2,9 ‰). La Nouvelle-Calédonie présente quant à elle un taux de cambriolage plus élevé (4,2 ‰). Comme en France métropolitaine, le nombre de cambriolages a également diminué en 2020 par rapport à 2019, de 25,0 ‰. En particulier, il baisse plus fortement en Martinique (42,4 ‰) et en Polynésie française (37,1 ‰). En Guadeloupe, la baisse enregistrée en 2020 est plus modérée, de 5,1 ‰.

**Figure E2 – Nombre de faits enregistrés pour 1 000 habitants en Outre-mer et en France métropolitaine au cours de l'année 2020 et évolutions par rapport à 2019**

	Taux 2020 (en ‰)	Évolution 2020/2019	Taux 2020 (en ‰)	Évolution 2020/2019	Taux 2020 (en ‰)	Évolution 2020/2019	Taux 2020 (en ‰)	Évolution 2020/2019	Taux 2020 (en ‰)	Évolution 2020/2019	Taux 2020 (en ‰)	Évolution 2020/2019	Taux 2020 (en ‰)	Évolution 2020/2019	Taux 2020 (en ‰)	Évolution 2020/2019	Taux 2020 (en ‰)	Évolution 2020/2019		
Coups et blessures volontaires	7,7	6,6	6,2	0,2	8,9	7,4	5,7	4,6	5,3	-9,3	6,8	-0,2	10,9	23,8	6,5	3,2	7,0	5,5	4,0	0,8
Violences sexuelles	0,8	-0,9	1,0	4,0	1,6	-6,6	1,1	3,5	1,0	-9,1	1,0	-0,4	1,1	8,0	1,1	-0,5	1,1	0,3	0,8	3,0
Vols violents	1,7	-33,9	1,4	-10,1	5,2	-10,2	0,6	-34,4	4,1	46,6	0,4	-21,1	0,8	7,6	1,9	-10,4	1,6	-9,4	1,1	-19,0
Vols sans violence	6,1	-14,9	4,3	-30,8	7,2	-20,4	3,4	-25,6	4,3	-12,2	5,4	-28,6	7,4	-4,3	4,6	-21,9	5,0	-20,0	8,4	-24,0
Cambriolages de logement	2,6	-5,1	2,1	-42,4	3,2	-17,9	1,2	-30,6	1,9	-11,3	1,5	-37,1	4,2	-22,8	1,9	-24,3	2,1	-25,0	2,9	-20,0

**Note de lecture :** le nombre de cambriolages est rapporté au nombre d'habitants pour permettre notamment des comparaisons des territoires polynésiens français, mahorais, wallis-et-futuniens et néo-calédoniens avec la métropole et les autres Drom, puisque les recensements des logements ne sont pas disponibles.

**Source :** SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population 2017, à l'exception de Wallis et Futuna et la Nouvelle-Calédonie (respectivement recensement 2018 et 2019).

## Encadré 4 - Sources et méthodes

### Les sources statistiques

Les statistiques de sécurité intérieure, produites par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), reposent sur deux types de sources qui se complètent et s'enrichissent<sup>1</sup> :

- les faits de délinquance enregistrés par la police et la gendarmerie, dont l'analyse permet de suivre l'évolution dans le

1. voir l'article "Délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie et enquête statistique de victimation : deux outils indissociables pour mesurer une même réalité" sur le blog de l'Insee.



temps de l'insécurité en France, et fournit des informations détaillées sur la localisation des faits constatés, les caractéristiques des victimes déclarées et celles des auteurs présumés (voir Interstats Méthode n°2). Ces infractions ont pu être constatées suite à une plainte déposée par une victime, à un signalement, un témoignage, un délit flagrant, une dénonciation, etc., mais aussi sur l'initiative des forces de sécurité ;

- **les résultats de l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité »** réalisée chaque année par l'Insee en partenariat avec l'ONDRP et le SSMSI auprès d'un échantillon de la population, qui permettent de compléter les faits de délinquance enregistrés, car les victimes d'infractions ne déposent pas toujours plainte. Cette enquête a pour objectif de compter et de décrire les victimes d'infractions (cambriolages, vols, actes de vandalisme, violences physiques et sexuelles notamment) et de recueillir leur perception en matière d'insécurité. L'enquête « Cadre de vie et sécurité » est une enquête nationale de victimation, représentative des personnes âgées de 14 ans ou plus résidant en ménage ordinaire en France métropolitaine. Pour plus d'information et de résultats sur l'enquête voir <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-CVS>.

L'enquête *Cadre de vie et sécurité* 2020 portant sur les victimations de 2019 aurait dû être réalisée par l'Insee au deuxième trimestre 2020. Du fait des mesures mises en place pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, l'Insee a été contraint d'interrompre ses enquêtes en face à face à partir du 16 mars et ne les a reprises qu'à partir du 15 juillet. Compte tenu de la longueur du questionnaire et des sujets abordés, il n'a pas été possible de basculer la collecte de l'enquête CVS 2020 par téléphone dans le calendrier imparti.

## Méthodes

Les statistiques produites dans cette première photographie prennent en compte pour chaque année les requalifications des infractions qui ont pu avoir lieu dans le cadre des procédures pénales, et connues au début du mois de janvier de l'année suivante, aussi bien dans les parties consacrées aux évolutions annuelles nationales que dans les analyses territoriales<sup>2</sup>. Seuls les graphiques trimestriels corrigés des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO) présentent des données non requalifiées, les données requalifiées n'étant actuellement produites qu'à rythme annuel.

### Révision des résultats par rapport à l'*Interstats Conjoncture n°64*, en nombre de faits et en évolution entre 2019 et 2020

	Nombre de faits constatés en 2020		Ecart en % entre données révisées et données non révisées	Evolution des faits constatés entre 2019 et 2020 (%)	
	Données non révisées*	Données révisées		Avant révision*	Après révision
Homicides (y compris coups et blessures volontaires suivis de mort)	942	863	-8,4%	-3	-2
Coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus)	263 000	260 500	-1,0%	+1	+1
Violences sexuelles	55 600	54 800	-1,5%	+3	+3
Vols avec armes (armes à feu, armes blanches ou par destination)	7 000	6 900	-1,2%	-9	-8
Vols violents sans arme	64 200	63 700	-0,8%	-19	-19
Vols sans violence contre des personnes	549 200	543 700	-1,0%	-24	-24
Cambriolages de logements	187 800	185 600	-1,2%	-20	-20
Vols de véhicules (automobiles ou deux roues motorisés)	121 400	119 700	-1,4%	-13	-13
Vols dans les véhicules	219 200	218 500	-0,3%	-17	-17
Vols d'accessoires sur véhicules	73 200	73 200	0,0%	-17	-18
Destructions et dégradations volontaires	521 800	523 500	0,3%	-13	-13
Escroqueries	367 700	362 700	-1,4%	+1	+1

\*Données publiées dans *Interstats Conjoncture n°64*, janvier 2021.

Champ : France métropolitaine

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Le tableau ci-dessus montre l'impact minime de la révision des chiffres par rapport à l'*Interstats Conjoncture n°64* publié le 7 janvier 2021, aussi bien sur le nombre total de faits constatés, que sur le calcul de l'évolution des enregistrements de faits de délinquance entre 2019 et 2020, à l'exception des homicides enregistrés : pour ces derniers, le chiffre révisé passe de 942 à 863 faits constatés (voir encadré « Avertissement concernant la comptabilisation des homicides et les différentes séries diffusées » dans *Insécurité et délinquance* en 2019 : bilan statistique), et l'évolution entre 2019 et 2020 s'établit à -2 %, contre -3 % avec les données non révisées ne prenant pas en compte les requalifications de faits postérieures au mois de comptabilisation.

Enfin, les taux de faits constatés par habitant ou par logement en 2019 sont très légèrement révisés par rapport à la publication du bilan 2019. D'une part, le nombre d'enregistrements de 2019 n'est plus rapporté au nombre d'habitants et de logements calculé par l'Insee pour 2016, mais à celui du recensement de la population 2017 ; d'autre part, une meilleure cohérence entre les différents échelons géographiques a été introduite ce qui modifie très légèrement le nombre de faits enregistrés par territoire.

2. Contrairement au bilan de l'année 2019, cette prise en compte des requalifications, et donc la diffusion de données davantage consolidées, intervient dès cette première photographie de 2020 : la *photographie 2019* publiée en janvier 2020 avait été réalisée avec des données non requalifiées, et la prise en compte des requalifications n'avait eu lieu que dans la *version finale du bilan annuel 2019* publié en septembre 2020.

### • Méthodologie de constitution des cartes

La représentation cartographique des taux d'infractions nécessite d'établir au préalable un petit nombre de groupes dans lesquels classer les départements. La méthode dite "de Jenks" est privilégiée car elle permet de créer automatiquement des groupes homogènes. En outre, les tests de robustesse habituels pour la construction des cartes et des classes sont appliqués, pour chaque indicateur, sur les années allant de 2016 à 2019. Pour un indicateur donné, le nombre de classes utilisées dans cette publication est celui qui est le plus fréquent par le passé. Par ailleurs, lorsque le nombre de groupes permettant de classer les départements est inférieur à 3, il n'est pas jugé pertinent de réaliser une carte qui ne contiendrait qu'une couleur ou deux, et seuls les taux d'infractions régionaux sont présentés, sous forme de tableau. Enfin, pour cette première photographie de la délinquance en 2020, et contrairement au bilan 2019, aucune des cartes ne représente des taux moyens de délinquance enregistrés sur les deux ou trois dernières années, seules les informations recueillies en 2020 sont représentées.

Pour chaque département et pour chaque forme de délinquance, la connaissance du nombre d'infractions et la taille de la population permettent de déterminer les seuils à partir desquels les évolutions annuelles sont significatives. Pour plus d'information et de résultats sur la méthodologie de constitution des cartes voir le chapitre « Sources et Méthodes » de l'ouvrage « Insécurité et délinquance en 2019 : bilan statistique » ([https://www.interieur.gouv.fr/content/download/124361/996338/file/Sources %20et %20m %C3 %A9thodes.pdf](https://www.interieur.gouv.fr/content/download/124361/996338/file/Sources%20et%20m%C3%A9thodes.pdf)).

### • Indicateurs conjoncturels

Pour les méthodes de traitement des données des séries conjoncturelles présentées dans cette publication, se référer au chapitre « Méthodes de traitement des données » des *Interstats Conjoncture* (Analyse conjoncturelle des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie à la fin de chaque mois) : <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Interstats-Conjoncture-N-64-Janvier-2021>

### • Encadré sur la délinquance enregistrée en 2020 pendant la crise sanitaire

#### *Champ*

L'encadré sur la délinquance enregistrée pendant le confinement présente des résultats sur les faits de délinquance enregistrés pendant les deux confinements de 2020 et des séries hebdomadaires sur l'ensemble de l'année, permettant de resituer ces périodes spécifiques par rapport au reste de l'année. La plupart des indicateurs présentés dans cet encadré sont habituellement traités et mis en ligne mensuellement par le SSMSI dans la publication « *Interstats Conjoncture* » ainsi que dans les bilans annuels statistiques de la délinquance (première photographie et bilan détaillé). Ils sont toutefois présentés ici de manière un peu différente. L'indicateur « Vols avec violence » agrège les indicateurs « Vols avec armes » et « Vols violents sans arme », et l'indicateur « Vols liés aux véhicules » agrège les « Vols de véhicules », les « Vols dans les véhicules » et les « Vols d'accessoires sur véhicules ». En revanche, l'indicateur « Escroqueries et abus de confiance » est un sous-ensemble (correspondant à l'index 91 de l'état 4001, séries historiques sur les crimes et délits suivies par le ministère de l'Intérieur) de l'indicateur « Escroqueries » de la publication « *Interstats Conjoncture* » et des bilans annuels statistiques de la délinquance.

**Les violences intrafamiliales décrites dans cet encadré sont celles qui, parmi la catégorie des coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus (index 7 de l'état 4001), s'exercent dans un contexte intrafamilial.** Cet indicateur, dont le suivi semble pertinent en ces circonstances exceptionnelles, est donc ici restreint à ce périmètre particulier et n'inclut pas les violences sur mineurs de moins de 15 ans, les homicides, les violences sexuelles ou encore les violences non physiques. Les chiffres relatifs à cet indicateur ne sont pas directement comparables avec ceux d'autres travaux ou études plus complets autour de cette thématique (y compris ceux auxquels contribue le SSMSI).

Enfin, il est à noter que dans l'encadré en question, les données sont relatives au champ « France entière » (et non « France métropolitaine » comme dans le reste de la présente publication et dans les publications mensuelles).

#### *Traitement des données*

Les séries hebdomadaires présentées dans l'encadré portent sur les crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie comptabilisés au jour d'enregistrement et cumulés par semaine. Ces séries ne sont pas corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables. Elle peuvent donc présenter des fluctuations liées à des effets de calendrier (jours fériés...).

## Définitions

- **CVS-CJO**

La correction des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) est un traitement statistique de la série brute (i.e. initiale) qui vise à en éliminer les composantes cycliques (saisonnalité, nombre de jours ouvrables, année bissextile) pour permettre de mieux discerner son évolution fondamentale (tendance et chocs conjoncturels, notamment).

Par exemple, les cambriolages de logement augmentent toujours fortement en août, en raison des congés d'été. Sur les données brutes, cet effet périodique masque l'évolution conjoncturelle sous-jacente pour une année donnée. Une fois la série désaisonnalisée, c'est-à-dire l'effet "congés d'été" retiré, les cambriolages peuvent s'avérer en baisse.

- **Unité urbaine**

Une commune ou un ensemble de communes forment une unité urbaine si elles présentent une zone de bâti continu, c'est-à-dire une zone qui ne contient pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions, de plus de 2 000 habitants (voir les définitions de l'Insee <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1501>)

## Pour en savoir plus

- *Analyse conjoncturelle des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie à la fin du mois de décembre 2020*, Interstats Conjoncture n°64, SSMSI, janvier 2021
- *Tableaux de bord hebdomadaire - État de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie durant la crise sanitaire*, SSMSI, avril-mai 2020 puis novembre-décembre 2020
- *Délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie et enquête statistique de victimation : deux outils indissociables pour mesurer une même réalité*, blog de l'Insee, décembre 2020
- *Insécurité et délinquance en 2019 : bilan statistique*, SSMSI, septembre 2020
- *La délinquance commise pendant le confinement et le dépôt de plainte*, Interstats Méthode n°17, juillet 2020
- *Délinquance enregistrée pendant le confinement : un premier éclairage*, Interstats Analyse n°28, SSMSI, juillet 2020
- *Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité » : victimation, délinquance et sentiment d'insécurité*, SSMSI, décembre 2019



Les données des tableaux, cartes et graphiques associés à cette étude sont disponibles sur le site internet du SSMSI



SSMSI : place Beauvau 75008 Paris

**Directrice de la publication :**

Christine Gonzalez-Demichel

**Rédactrice en chef :** Ketty Attal-Toubert

**Auteurs :** Valérie Bernardi, Lydie Delobel, Safiedine

Hama, Kevin Milin, Tiaray Razafindranovona,

Dounia Tir

**Conception graphique :** François Tugores

ISSN 2495-5078

Visitez notre site internet

[www.interieur.gouv.fr/Interstats](http://www.interieur.gouv.fr/Interstats)

Suivez-nous sur Twitter [@Interieur\\_stats](https://twitter.com/Interieur_stats)

Contact presse

[ssmsi-communication@interieur.gouv.fr](mailto:ssmsi-communication@interieur.gouv.fr)